



Rapport établi conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier, et au décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets – Année 2019



Table des matières

١.		RAPPELS DES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES DES COLLECTIVITES	3	-
	A.	Loi Barnier	3	-
	В.	Loi NOTRe		
ΙΙ.		INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS A LA COLLECTE DES DECHETS		
	Α.	Présentation de la collectivité en charge de la gestion des déchets		
	1.			
	2.	. Population INSEE des communes adhérentes et taux d'habitat collectif du territoire :	•••	- 8 -
	3.	. Répartition des compétences exercées par le territoire		10 -
	В.	Organisation générale du service de collecte des déchets ménagers et assimilés1	1	-
	1.	Organisation de la Direction des Déchets Ménagers et Assimilés		11 -
	2.	. Caractéristiques des opérations de collecte assurées par le territoire		13 -
	3.	. Caractéristiques du réseau de déchèteries du territoire		28 -
	4.	. Caractéristique des déchets municipaux issus des dépôts de voirie pris en charge par le		
	te	erritoire		35 -
	5.	. La redevance spéciale		37 -
	6.	. Tonnages des flux de déchets collectés et traités par le territoire		41 -
	7.	. Synoptique présentant les flux de déchets collectés par le territoire		44 -
	8.			
	9.	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
	_	échets collectés		46 -
	10	0. Performances de tri des emballages collectés par le territoire		52 -
	1:	Evolution des tonnages de déchets collectés par le territoire		56 -
Ш		INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS AU TRAITEMENT 6		
IV		COÛT DU SERVICE PUBLIC		
	A.	Prestations rémunérées par le territoire à des entreprises sous contrat6	2	-
	B.	Décomposition des coûts du service selon le compte administratif	3	-
	C.	Modalité de financement	5	-
٧.		AUTRES THEMATIQUES		
	A.	Prévention des déchets		
	В.	Communication 7		
	1.			
	2.	. Communication et sensibilisation sur l'UT1		77 -
	3.	. Communication et sensibilisation sur l'UT2		83 -
	4.	. Communication et sensibilisation sur l'UT3		86 -
	C.	Emploi et insertion	0	-
	D.	Transport9	2	-
۷I		TABLEAUX DE BORD DE SYNTHESE 9		
VΙ	L.	BILAN FT PERSPECTIVES - 9	5	_



I. RAPPELS DES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES DES COLLECTIVITES

A. Loi Barnier

La Loi n°95-101 du 2 février 1995 dite <u>Loi Barnier</u> relative au renforcement de la protection de l'environnement, met l'accent sur la transparence et l'information des usagers.

A cette fin, elle précise qu'il revient à chaque Maire ou Président compétent en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés, de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets (article 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales en remplacement de l'article L373-1 du Code des Communes inscrit initialement dans la Loi Barnier).

Chaque collectivité assurant la compétence « déchets ménagers » au titre de l'article L2224-13 du CGCT doit rédiger un rapport annuel. Cette obligation concerne les collectivités en charge de la collecte, du traitement, ou de l'ensemble de la compétence collecte et traitement.

Ce rapport doit être présenté par le Maire ou le Président devant son assemblée délibérante au plus tard dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, c'est-à-dire le 30 juin.

Il est transmis pour information au préfet du département concerné. Cette obligation concerne tous les types de structures (communes, établissements publics, syndicats mixtes), indépendamment de leur mode de gestion du service (régie directe c'est-à-dire assurée directement par la collectivité, ou gestion déléguée à un prestataire privé).

Le rapport annuel est un document réglementaire. Son contenu et sa diffusion sont définis dans le décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets (Journal Officiel numéro 112 du 14 mai 2000). Celui-ci présente notamment une liste d'indicateurs devant ou pouvant être intégrés dans ce rapport.

L'annexe de ce décret liste les indicateurs devant figurer obligatoirement dans le rapport annuel :

Les indicateurs techniques relatifs à la collecte des déchets :

Le territoire desservi,

Pour les collectes de déchets provenant des ménages :

- Le nombre d'habitants desservis en porte à porte et, le cas échéant, à des points de regroupement (nombre de points);
- La fréquence de collecte ;
- Le nombre et localisation des déchetteries et types de déchets qui peuvent y être déposés ;
- Les collectes séparatives proposées : types de déchets concernés et modalités de collecte ;
- Les types de collectes des déchets encombrants et paramètres afférents (nombre de lieux de dépôt et/ou fréquences de ramassage).

Pour les collectes des déchets ne provenant pas des ménages pris en charge par le Service :

- Le récapitulatif des tonnages enlevés au cours de l'exercice considéré ;
- Le rappel des tonnages de déchets enlevés au cours du précédent exercice par ces différentes collectes :
- L'évolution prévisible de l'organisation de la collecte.

Les indicateurs techniques relatifs au traitement :

Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés conjointement :



- · localisation des unités de traitement ;
- nature des traitements et des valorisations réalisées (centre de tri par exemple) ;
- capacité de ces unités et tonnages traités dans l'année.
 - Mesures prises dans l'année pour prévenir ou pour atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations d'élimination des déchets.

Les indicateurs économiques :

- Modalités d'exploitation du service d'élimination (régie, délégation, etc.) en distinguant, si besoin est, les différentes collectes et les différents traitements;
- Montant annuel global des dépenses du service et modalités de financement ;
- Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises sur contrat.

Ces indicateurs peuvent éventuellement être complétés par les indicateurs suivants :

- Coût global, ramené à la tonne de déchets enlevés ;
- Modalités d'établissement de la redevance spéciale d'élimination des déchets assimilés si cette redevance a été instaurée ;
- Produits des droits d'accès aux centres de traitement et stockage dont la collectivité est maître d'ouvrage pour les déchets assimilés apportés directement par les entreprises elles-mêmes ou par des collectivités clientes;
- Montant détaillé des aides reçues d'organismes agréés au titre du décret n° 92-377 du 1^{er} avril 1992 relatif aux déchets résultant de l'abandon des emballages ou mandatés par des organismes agréés (investissements, soutien à la tonne triée, soutien aux tonnes de matériaux valorisés, soutien à l'information des usagers);
- Montant détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation (valorisation matière hors organismes agréés, valorisation énergétique).

B. Loi NOTRe

Promulguée le 7 août 2015, la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) confie de nouvelles compétences aux régions et redéfinit clairement les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale. Paris Terres d'Envol, établissement public territorial (EPT) a été créé le 1er janvier 2016, dans le cadre des lois instaurant la Métropole du Grand Paris (MGP), la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et la loi NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle organisation du territoire.

Depuis le 1er janvier 2016, les villes d'Aulnay-sous-Bois, Drancy, Dugny, Le Blanc-Mesnil, Le Bourget, Sevran, Tremblay-en-France et Villepinte ont donc été regroupées au sein de l'Établissement public territorial Paris Terres d'Envol.

Préalablement et conformément à la loi, les anciennes communautés d'agglomération de l'Aéroport du Bourget et de Terres de France ont été dissoutes le 31 décembre 2015.



II. INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS A LA COLLECTE DES DECHETS

A. Présentation de la collectivité en charge de la gestion des déchets

1. Le territoire desservi

Paris Terres d'Envol est un établissement public territorial (EPT). Un EPT est une structure administrative ayant le statut d'établissement public de coopération intercommunale créée en 2016 dans le cadre de la création de la Métropole du Grand Paris (MGP) au sein des trois départements de la petite couronne et, pour 7 communes, dans deux départements limitrophes. Paris Terres d'Envol – EPT7 fait partie des douze territoires qui composent la Métropole du Grand Paris. C'est un ensemble intercommunal de huit villes : Aulnay-sous-Bois, Drancy, Dugny, Le Bourget, Le Blanc-Mesnil, Sevran, Tremblay-en-France et Villepinte.

Sa position géographique entre les deux aéroports Paris-Charles de Gaulle (2e aéroport européen) et Paris-Le Bourget (1er aéroport d'affaires) en fait un des territoires stratégiques majeurs de la Métropole du Grand Paris et de rayonnement sur la scène internationale.

Paris Terres d'Envol en chiffres (données 2017) :

- 8 villes
- 78,1 km² (9,6 % de la Métropole)
- 366 709 habitants (5 % de la Métropole)
- Densité: 4 697 hab.km²
- 136 598 logements

L'établissement public territorial exerce les compétences qui lui sont assignées par la loi, dont cinq sont obligatoires.

Cinq compétences sont propres à l'établissement public territorial :



- ✓ La politique de la ville (dans la limite des compétences ou de la définition de l'intérêt métropolitain, en co-construction avec les villes),
- ✓ Le plan local d'urbanisme (PLU, poursuite des procédures engagées antérieurement par les communes dans le cadre de leur PLU),
- ✓ Le plan climat-air-énergie (compatible avec le PCAE métropolitain),
- ✓ L'eau et l'assainissement,
- ✓ La gestion des déchets ménagers et assimilés.

Trois compétences sont partagées avec la Métropole du Grand Paris :



- ✓ L'aménagement de l'espace métropolitain ;
- ✓ La politique locale de l'habitat et du logement ;
- ✓ Le développement et l'aménagement économique.

Le siège social est situé à Aulnay-sous-Bois (ville la plus peuplée).

Adresse postale : BP 10018 - 93601 Aulnay-sous-Bois Les bureaux administratifs sont situés à Villepinte.

Adresse physique: 50, Allée des Impressionnistes - ZA Paris Nord 2 / 93420 Villepinte

Horaires d'ouverture du lundi au vendredi : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

L'EPT Paris Terres d'Envol exerce donc la compétence de la gestion des déchets ménagers et assimilés ; il assure la collecte mais a transféré la compétence traitement des ordures ménagères résiduelles (OM), des emballages recyclables (EMB), des objets encombrants (OE) au SYCTOM, l'agence métropolitaine des déchets ménagers d'Ile-de-France, représenté ici en bleu.



Le SYCTOM est le premier opérateur public européen de traitement et de valorisation des déchets ménagers.

Un service public au bénéfice de 6 millions d'habitants, de 85 communes d'Île-de-France réparties dans 12 territoires adhérents.

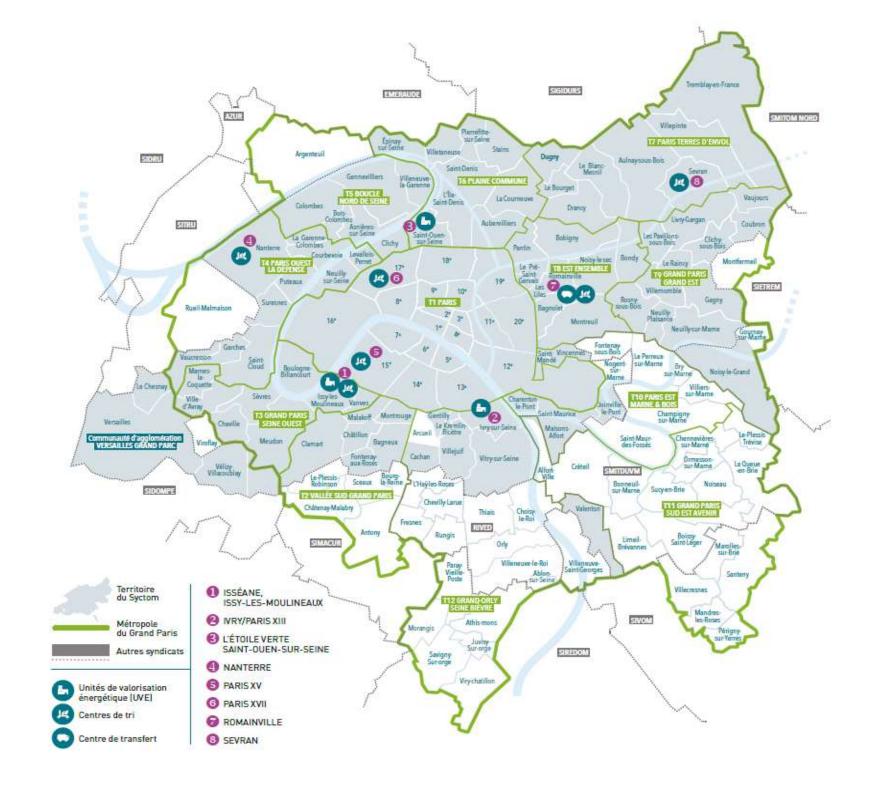
Pour assurer sa mission, il dispose de 10 unités de traitement et d'un réseau de déchèteries.

Le SYCTOM réceptionne les flux de déchets collectés par les collectivités adhérentes : ordures ménagères, collecte sélective, déchets alimentaires et objets encombrants.

2,3 millions de tonnes de déchets sont traités chaque année et valorisés en énergie verte ou en nouvelles matières.

63% des déchets sont valorisés en vapeur et en électricité. Le SYCTOM fournit ainsi 43% de la chaleur du réseau de chauffage urbain et cela permet de chauffer des hôpitaux et équipements publics, soit l'équivalent de 300 000 logements.

31% des déchets sont recyclés en de nouveaux matériaux, 750 000 tonnes de nouvelles matières sont ainsi produites.





2. Population INSEE des communes adhérentes et taux d'habitat collectif du territoire :

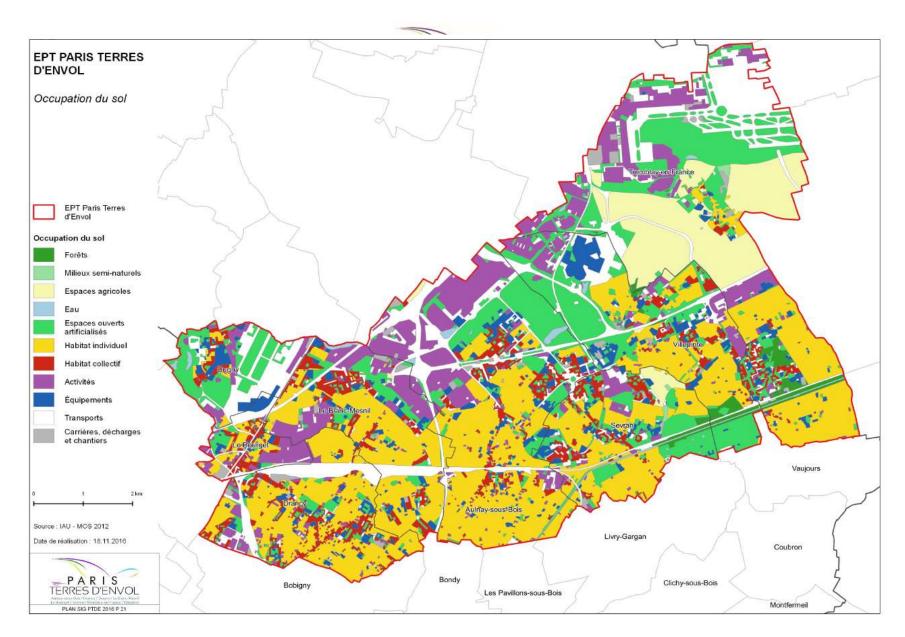
L'importance de l'habitat collectif, la présence de zones d'activités, la densité de population, l'existence de zones touristiques sont autant de variables qui impactent directement l'organisation d'un service public des déchets sur une collectivité.

Les indicateurs techniques et économiques permettant de suivre ce service sont donc fortement conditionnés par ces caractéristiques urbanistiques ou économiques.

C'est pourquoi il semble intéressant de qualifier la collectivité à partir de l'indicateur « taux moyen d'habitat collectif » sur l'aire géographique du territoire.

Communes du territoire	Gentilé	Population	Part/pop totale	Superficie (km²)	Densité (hab./km²)	Logements	% habitat collectif
Aulnay-sous-Bois	Aulnaysiens	86 180	24%	16,2	5 320	30 979	56,2%
Drancy	Drancéens	71 605	20%	7,76	9 227	29 368	60,6%
Dugny	Dugnysiens	10 772	3%	3,89	2 769	4 317	89,2%
Le Blanc-Mesnil	Blanc-Mesnilois	57 029	16%	8,05	7 084	20 928	60,8%
Le Bourget	Bourgetins	16 643	5%	2,08	8 001	6 974	82,9%
Sevran	Sevranais	51 201	14%	7,28	7 033	17 777	63,6%
Tremblay-en-France	Tremblaysiens	36 345	10%	22,44	1 620	13 736	47,1%
Villepinte	Villepintois	36 934	10%	10,37	3 562	12 519	48,1%
TOTA	TOTAL			78,07	4 697	134 970	59,55%

Source INSEE : Ces populations sont publiées en janvier d'une année n et se réfèrent à l'année n-3. Elles sont calculées conformément aux concepts définis dans le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population.



Nous voyons ici sur cette carte les différentes zones d'occupation du sol de Paris Terres d'Envol avec une zone d'activité économique important sur sa partie nord (en violet) et une zone d'habitation plus présente sur sa partie sud (en jaune), avec des zones en rouge indiquant la présence d'habitat collectif.



3. Répartition des compétences exercées par le territoire

L'exercice de la compétence de la gestion des déchets ménagers et assimilés est désormais assuré de plein droit par le territoire, mais le transfert de personnel a été effectif au 1^{er} Juillet 2017, date qui marque officiellement la création de la Direction des Déchets Ménagers et Assimilés à Paris Terres d'Envol.

L'ensemble des agents a été transféré vers le territoire pour coïncider avec le lancement des nouveaux marchés de collecte des déchets, repartis en 3 lots géographiques et d'un lot technique pour la collecte du verre en apport volontaire sur l'ensemble du territoire.



Ce tableau rappelle les déchets collectés par le service public assuré par Paris Terres d'Envol.

Répartition des compétences réellement exercées par le territoire

(= opérations de collecte sous maîtrise d'ouvrage du territoire, et non le mode d'exploitation du service)

Compétences exercées par le territoire	Ordures Ménagères Bésiduelles		Emballages Ménagers		Vere Ménader		Objets Encombrants	Déchets Végétaux	Déchets en déchèterie	Déchets des communes	Déchets non ménagers assimilés Déchets des professionnels
Mode d'organisation de la collecte	PàP	ΑV	PàP	ΑV	PàP	ΑV	PàP	PàP	AV	ΑV	PàP
Collecte/transport	\times	X	\times	X	\times	X	\times	\times	X	X	> <
Traitement									X	X	

X Opérations assurées par le territoire
Opérations transférées au syndicat de traitement



B. Organisation générale du service de collecte des déchets ménagers et assimilés

La rédaction du rapport annuel répond à une obligation réglementaire qui s'adresse aux collectivités qui exercent la compétence collecte et/ou traitement. En plus de ces compétences, certaines collectivités prennent en charge d'autres déchets soit dans le cadre de la compétence propreté ou de l'entretien de la voirie (telle que définie dans l'article L 2212-2 du Code Générale des Collectivités Territoriales), soit en tant que producteur de déchets (tel que défini dans l'article L 541-2 du Code de l'environnement), soit dans le cadre d'opérations de collecte d'établissements publics et/ou de professionnels.

Les communes adhérentes à Paris Terres d'Envol ont choisi de lui confier le traitement des déchets de leurs services techniques.



Organisation de la Direction des Déchets Ménagers et Assimilés

La Direction des Déchets Ménagers et Assimilés (DDMA) de Paris Terres d'Envol est composé de 32 agents issus de l'ancienne Communautés d'agglomération de l'Aéroport du Bourget, du SEAPFA et des villes.

La direction DMA est organisée en trois Unités Territoriales :

- UT1 : Sevran / Tremblay en France / Villepinte (*Bureau à Villepinte*)

Population desservie: 124 480 hab.

- UT2 : Aulnay-sous-Bois / Le Blanc - Mesnil (*Bureau à Aulnay-Sous-Bois*)

Population desservie: 143 209 hab.

- UT3 : Drancy / Dugny / Le Bourget (Bureau à Drancy).

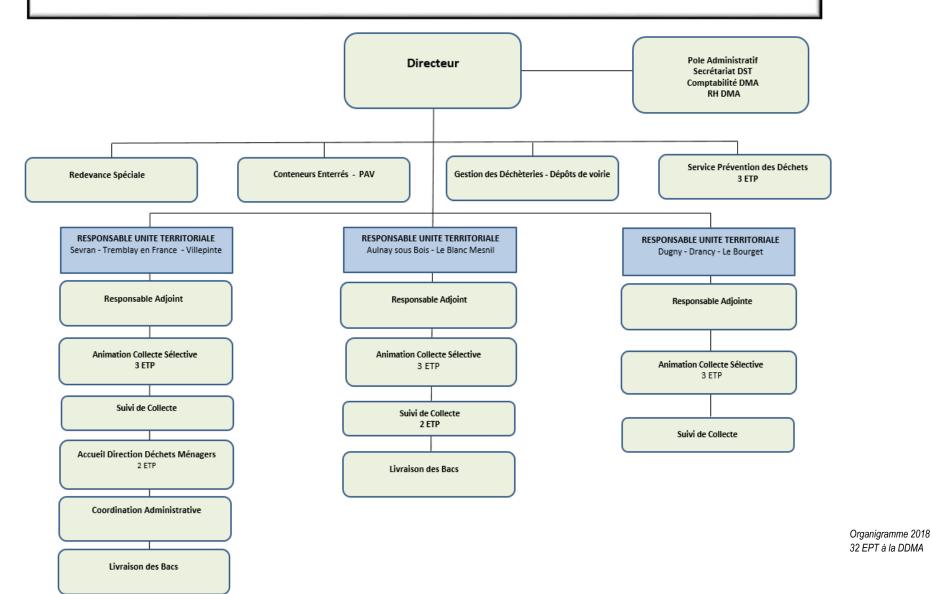
Population desservie: 99 020 hab.



La direction DMA compte aussi des services supports aux unités tels que le pôle administratif, la prévention des déchets, la gestion des déchèteries et des dépôts de voirie, la Redevance Spéciale (RS) et la gestion des équipements de collecte d'apport volontaire. Ils occupent une place essentielle pour assurer le bon fonctionnement de la direction et des unités territoriales.



ORGANIGRAMME - DIRECTION DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - Paris Terres d'Envol



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets – Année 2019



2. Caractéristiques des opérations de collecte assurées par le territoire

La pré-collecte en porte à porte

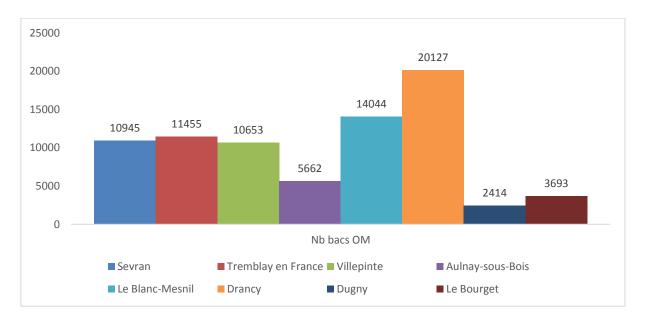
La Collecte en porte à porte est assurée à l'aide de bacs pour les ordures ménagères résiduelles, les emballages recyclables et le verre, et de sacs en papier pour le flux des déchets verts.

Trois agents de l'EPT assurent la fourniture, le remplacement et la réparation des conteneurs sur les U.T. 1 et 2, pour les villes de l'Aulnay-sous-Bois, du Blanc-Mesnil, de Sevran, de Tremblay-en-France et de Villepinte. La maintenance des bacs de l'UT3 pour Drancy, Dugny et le Bourget est assurée par un prestataire. Quant aux sacs en papier pour la collecte des déchets végétaux en porte à porte, sont fournis par les prestataires de collecte des UT.

Répartitions des dotations du parc de conteneurs collectés en porte à porte :

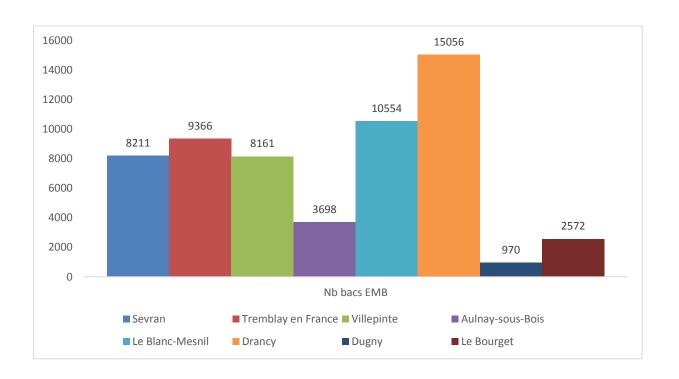
			Ordure	es ménagèr	es		TOTAL
	2019	120Litres	240Litres	360Litres	660Litres	770Litres	bacs OM
	Sevran	4154	2913	1707	1467	704	10945
UT1	Tremblay en France	3768	5006	1770	674	237	11455
	Villepinte	3004	4505	1985	880	279	10653
UT2	Aulnay-sous-Bois*	1849	2224	732	820	37	5662
012	Le Blanc-Mesnil	5826	2806	4065	859	488	14044
	Drancy	10537	4362	5064	164	0	20127
UT3	Dugny	352	495	1073	440	54	2414
	Le Bourget	1266	691	1002	732	2	3693
	TOTAL	30 756	23 002	17 398	6 036	1 801	78 993

^{*}Extrait incomplet dans le logiciel des bacs





	V T		TOTAL				
	2019	120Litres	240Litres	360Litres	660Litres	770Litres	bacs EMB
	Sevran	4175	2357	1599	53	27	8211
UT1	Tremblay en France	5837	2399	1016	83	31	9366
	Villepinte	4776	2132	1145	46	62	8161
UT2	Aulnay-sous-Bois	1773	1056	494	374	1	3698
012	Le Blanc-Mesnil	4086	3950	2301	130	87	10554
	Drancy	9652	2823	2507	71	3	15056
UT3	Dugny	369	73	414	114	0	970
	Le Bourget	989	595	518	463	7	2572
	TOTAL	31 657	15 385	9 994	1 334	218	58 588





			Verre		TOTAL
	2019	35Litres	120Litres	240Litres	bacs VE
	Sevran	6427	93	68	6588
UT1	Tremblay en France	8176	73	62	8311
	Villepinte	6764	51	59	6874
UT2	Aulnay-sous-Bois	2616	179	148	2943
012	Le Blanc-Mesnil*	0	0	0	0
	Drancy*	0	0	0	0
UT3	Dugny*	0	0	0	0
	Le Bourget*	0	0	0	0
	TOTAL	23 983	396	337	24 716

^{*} pas de collecte du verre en porte à porte

	Market Co.	Sacs en papier - Déchets Verts
	W	lots de 25 sacs de 100 Litres
	Sevran	6280
UT1	Tremblay en France	7240
	Villepinte	6400
UT2	Aulnay-sous-Bois*	0
UIZ	Le Blanc-Mesnil	7850
	Drancy	11260
UT3	Dugny	440
	Le Bourget	1070
	TOTAL	40 540

^{*}pas de collecte des déchets végétaux en porte à porte en 2019



Dans le tableau ci-dessous vous pourrez apprécier le renouvellement des bacs sur chaque commune du territoire en 2019 (soit 12,4% du parc) :

Répartition des livraisons de bac 2019

Par modèle de bac et par ville

			UT	1			UT 2			UI	Г3		Total général
Flux	Litrage	Sevran	Tremblay en France	Villepinte	Total UT1	Aulnay sous-bois	Le Blanc Mesnil	Total UT2	Drancy	Dugny	Le Bourget	Total UT3	EPT 7
φ.	120 OMPO	282	330	233	845	1174	140	1314	1058	27	106	1191	3350
agère	240 OMPO	363	522	396	1281	633	167	800	712	50	132	894	2975
mén	3600MPO	211	194	214	619	220	215	435	1179	295	217	1691	2745
ordures ménagères	660 OMPO	222	78	104	404	387	164	551	40	120	214	374	1329
0	770 OMPO	284	6	24	314	5	71	76	0	14	2	16	406
les	120 CSPO	262	317	252	831	951	106	1057	976	34	85	1095	2983
Emballages recyclables	240 CSPO	376	421	331	1128	456	139	595	467	17	69	553	2276
es rec	360 CSPO	130	124	81	335	145	157	302	411	99	45	555	1192
ballag	660 CSPO	23	20	18	61	178	61	239	19	67	78	164	464
Em	770 CSPO	5	1	6	12	0	23	23	0	5	1	6	41
agers	35 VPO	416	386	324	1126	993	0	993	0	0	0	0	2119
, mén	120 VPOOP	2	2	1	5	63	0	63	0	0	0	0	68
verres	240 VPOOP	2	2	3	7	44	0	44	0	0	0	0	51
Déchets alimentaire verres ménagers s	120 DA	4	11	14	29	18	7	25	12	0	5	17	71
Déch alimen s	240 DA	6	6	14	26	2	21	23	0	2	2	4	53
		2588	2420	2015	7023	5269	1271	6540	4874	730	956	6560	<u>20123</u>



La pré-collecte en apport volontaire

Afin d'optimiser les coûts des prestations, la collecte en apport volontaire est développée depuis plusieurs années sur le territoire notamment en zone d'habitat collectif où une forte densité de population est présente. Elle est assurée avec des équipements enterrés ou aériens en points de regroupement pour les ordures ménagères, les emballages recyclables et le verre.

Nombre de bornes aériennes et enterrées présentes sur chaque ville

	SEVRAN			SEVRAN VILLEPINTE			E		MBLAY RANCE	EN	UT1			
EQUIPEMENT	OM	EMB	VE	OM	EMB	VE	OM	EMB	VE	OM	EMB	VE		
Enterré	53	31	49	22	10	13	66	40	6	141	81	68		
Aérien			33			18			34	0	0	85		
en projet	16	8	3							16	8	3		
TOTAL	69	39	85	22	10	31	66	40	40	157	89	156		

	AULNA	AY SOUS	BOIS	LE BI	ANC MES	SNIL		UT2			
EQUIPEMENT	OM	EMB	VE	OM	EMB	VE	OM	EMB	VE		
Enterré	133	79	42	98	56	17	231	135	59		
Aérien	17	5	37			33	17	5	70		
en projet		1					0	1	0		
TOTAL	150	85	79	98	56	50	248	141	129		

	DRANCY			DRANCY DUGNY					LE	BOURGE	ĒΤ	UT3			
EQUIPEMENT	OM	EMB	VE	OM	EMB	VE	OM	EMB	VE	OM	EMB	VE			
Enterré	108	99	111	12	12	9	1	1	20	121	112	140			
Aérien			26		11	14			11	0	11	51			
en projet										0	0	0			
TOTAL	108	99	137	12	23	23	1	1	31	121	123	191			

Total des équipements en apport volontaire sur le territoire 1355



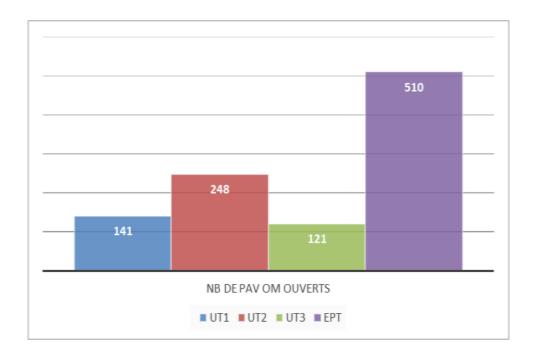
26 points d'apports volontaires installés en plus que 2018.

Installations faites en 2019

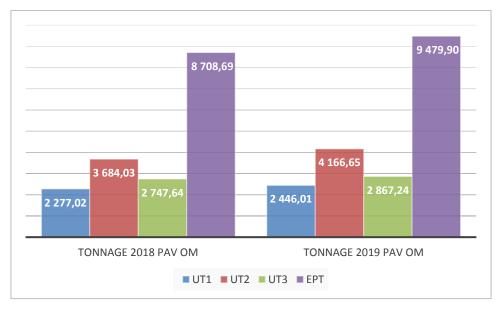
Commune	OM	EMB	VE
Sevran	14	7	
Villepinte			
Aulnay-Sous-Bois	1	1	
Le Blanc Mesnil			
Drancy			6
TOTAL	15	8	6

ZOOM sur les points d'apport volontaire d'ordures ménagères

2019	Nb de PAV OM ouverts	tonnage PAV OM	ratio t/PAV OM
UT1	141	2 446,01	17,3
UT2	248	4 166,65	16,8
UT3	121	2 867,24	23,7
EPT	510	9 479,90	18,6



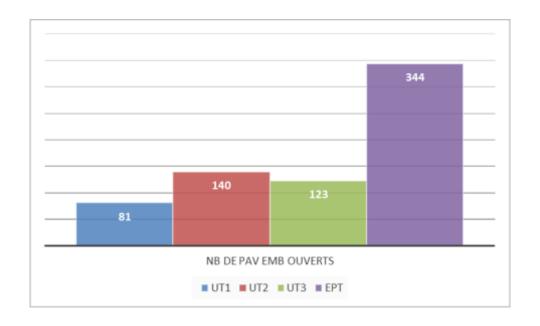




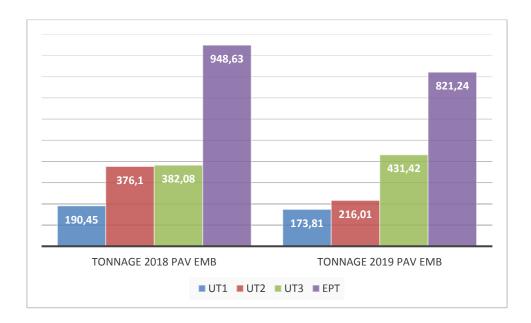
15 P.A.V d'OM supplémentaires ont été installés sur le territoire en 2019. 9 480 tonnes d'OM ont été collectées en 2019 soit 771,2 tonnes (+9%) de plus qu'en 2018.

ZOOM sur les points d'apport volontaire d'emballages

2019	Nb de PAV EMB ouverts	tonnage PAV EMB	ratio t/PAV EMB
UT1	81	173,81	2,1
UT2	140	216,01	1,5
UT3	123	431,42	3,5
EPT	344	821,24	2,4



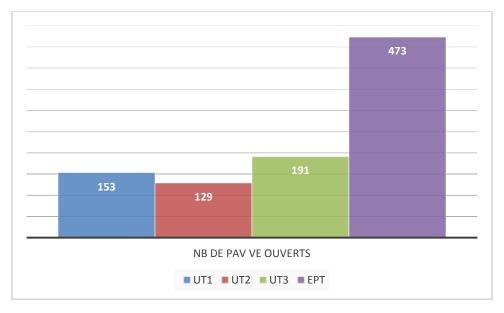




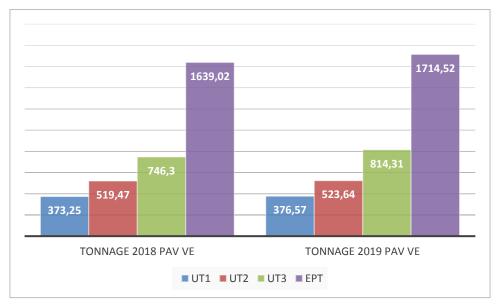
8 P.A.V d'emballages recyclables supplémentaires ont été installés sur le territoire en 2019 ; malgré cela, 821 tonnes d'EMB ont été collectées en 2019 soit – 127 tonnes (-13,4%) de moins qu'en 2018. Cela serait dû à la défaillance des collecteurs en 2019, notament sur l'UT2.

ZOOM sur les points d'apport volontaire du verre ménager

2019	Nb de PAV VE ouverts	tonnage 2018 PAV VE	tonnage 2019 PAV VE	ratio t/PAV VE
UT1	153	373,25	376,57	2,46
UT2	129	519,47	523,64	4,06
UT3	191	746,3	814,31	4,26
EPT	473	1639,02	1714,52	3,62







6 P.A.V. du verre ont été installés en 2019 sur le territoire.

1714,5 tonnes de verre ont été collectés en 2019, soit 75,5 tonnes (+4,6%) de plus qu'en 2018.

La collecte en apport volontaire des déchets d'équipement électriques et électroniques (D3E)

<u>Une collecte de proximité</u>

Qu'est-ce que les D3E ? Les déchets d'équipements électriques et électroniques, ces objets fonctionnant grâce à des courants électriques ou à des champs électromagnétiques.

Quelques exemples d'objets acceptés : Fer à repasser, télé, téléphone portable, congélateur, machine à laver, ordinateur, sèche-cheveux, console de jeux, lampadaire....



Au vu du grand succès de l'expérience de l'UT3 sur la collecte en apport volontaire en 2018 pour les D3E, faute d'absence de déchèterie qui réceptionne habituellement ce flux de déchets, des opérations de sensibilisation et de collecte de proximité des D3E ont été mises en place par l'éco-organisme ECOLOGIC sur l'UT2 et l'UT 1 en 2019.

9 interventions ont eu lieu au niveau de la ferme du vieux pays d'Aulnay sous-bois et elles ont permis de collecter 3,715 t.



Des opérations de diagnostic et réparation étaient systématiquement proposées et elles ont permis de vérifier l'état de 151 **appareils** (une vingtaine par intervention).

Plus de 44% de ces appareils ont pu être réparés ce qui a permis d'éviter 238 Kg de déchets.

Les 7 interventions qui ont eu lieu au blanc Mesnil sur 3 endroits différents ont permis de collecter plus de 4,029 t.

Un manque de communication autour de cette collecte, notamment par les services de la ville d'Aulnay et l'absence de diversification des lieux sont deux facteurs qui expliqueraient la faiblesse des tonnages récupérés comparé à ceux du Blanc Mesnil. Des efforts sont à faire pour améliorer les résultats de ces collectes.

Collecte D3E sur l'UT3

Les opérations de sensibilisation et de collecte de proximité des D3E se sont vu reconduire par l'éco-organisme ECOLOGIC sur l'UT3 en 2019.

La collecte de proximité des D3E, est un rendez-vous attendu pour les Drancéens et Bourgetins!

Drancy en 2019 : 9,548 t. Le Bourget en 2019 : 7,018 t. Dugny en 2019 : 0.641 t.

Grâce à ces bons résultats, avec une moyenne de 1403 kg par collecte, Le Bourget se place 4ème au niveau national, suivi de très près par Drancy qui prend la 6ème place avec une moyenne de 955 kg par collecte.

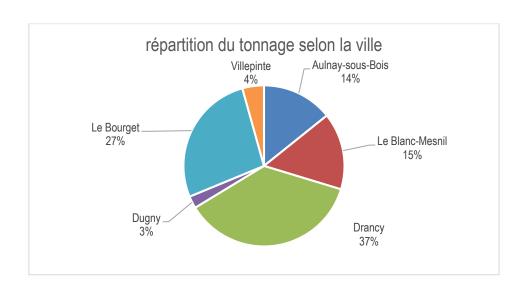
Malheureusement, avec moins de 400 Kg par collecte sur le premier semestre 2019, l'opération n'a pas pu être poursuivie à Dugny.

Ville	Adresse	Date	Total (kg)	Nombre d'apport
Aulnay sous Bois	La ferme du vieux pays	26/01/2019	431	79
Aulnay sous Bois	La ferme du vieux pays	23/02/2019	177	24
Aulnay sous Bois	La ferme du vieux pays	30/03/2019	218	70
Drancy	Place de l'Hôtel de Ville	12/01/2019	975	60
Drancy	Place devant l'entrée du Marché couvert	09/02/2019	1319	150
Dugny	Place Gabriel Péri	09/02/2019	135	25
Drancy	Place de l'Hôtel de Ville	09/03/2019	894	120
Blanc Mesnil	Parking face au marché Casanova	23/03/2019	1367	159
Le Bourget	Place du 11 novembre	12/01/2019	2313	60
Le Bourget	Place du 11 novembre	09/03/2019	1259	80
Aulnay sous Bois	La ferme du vieux	27/04/2019	667	44
Aulnay sous Bois	La ferme du vieux	25/05/2019	379	50
Aulnay sous Bois	La ferme du vieux pays	29/06/2019	394	30
Drancy	Place de l'Hôtel de Ville	13/05/2019	1100	85
Drancy	Place devant l'entrée du Marché couvert	13/04/2019	970	200
Drancy	Place devant l'entrée du Marché couvert	08/06/2019	700	24
Dugny	Place Gabriel Peri	13/04/2019	180	80

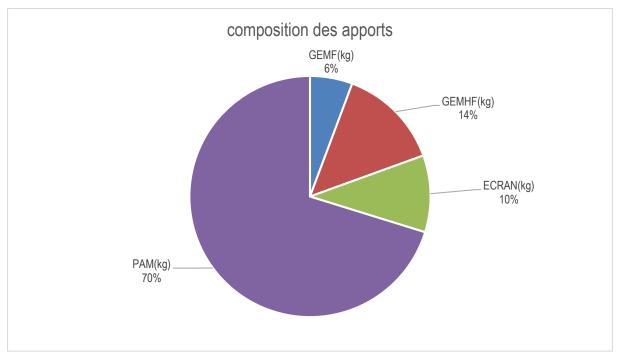


Dugny	Place Gabriel Peri	08/06/2019	326	10
Blanc Mesnil	Parking face au marché Casanova	29/06/2019	161	20
Blanc Mesnil	Le mail Debré Berhan face à l'avenue de la République	27/04/2019	1257	80
Le Bourget	Place du 11 novembre	11/05/2019	486	60
Aulnay sous Bois	La ferme du vieux pays	28/09/2019	545	100
Blanc Mesnil	Le mail Debré Berhan face à l'avenue de la République	28/09/2019	385	50
Drancy	Place devant l'entrée du Marché couvert	14/09/2019	1482	100
Le Bourget	Place du 11 novembre	14/09/2019	1739	100
Drancy	Place de l'Hôtel de Ville	12/10/2019	982	160
Blanc Mesnil	Parking face au marché Casanova	19/10/2019	449	44
Aulnay sous Bois	La ferme du vieux	26/10/2019	587	150
Drancy	Place devant l'entrée du Marché couvert	09/11/2019	1038	145
Le Bourget	Place du 11 novembre	09/11/2019	1217	200
Villepinte	Parking de l'espace V - Avenue Jean Fourgeaud	23/11/2019	1130	100
Aulnay sous Bois	La ferme du vieux	30/11/2019	317	200
Drancy	Place de l'Hôtel de Ville	14/12/2019	88	50
Blanc Mesnil	Le mail Dehré Berhan		410	10
		Total	26077	2919

Collecte de proximité	tonnage	apport
Aulnay-sous-Bois	3,715	747
Le Blanc-Mesnil	4,029	363
Drancy	9,548	<mark>1094</mark>
Dugny	0,641	115
Le Bourget	7,014	500
Villepinte	1,13	100
	26,077	2919







PAM = petits appareils ménagers (70% des apports)

GEMHF = grands électroménagers hors froids (14%)

GEMF = grands électroménagers froids (6%)

ECRAN = télévision ... (10%)





Cet indicateur ci-dessous présente l'ensemble des opérations de collecte qui existent sur les 3 unités territoriales et qui sont sous maîtrise d'ouvrage du territoire. Il est présenté sous forme de tableau par UT afin de rendre les informations accessibles en un seul coup d'œil.

- <u>Sur l'unité territoriale 1 : Sevran / Tremblay en France / Villepinte</u>

Opérations de collecte des DMA réalisées en porte-à-porte dans le cadre de la compétence "collecte"

Flux de déchets collectés	Mode d'exploitation	Fréquence de collecte	Contenant	Population desservie	Km parcourus dans l'année
Ordures ménagères résiduelles	Prestataire OTUS	C1 (Sevran) ou C2 (Tremblay-en-France, Villepinte) Habitat pavillonnaire C3 Habitat collectif	Bac cuve grise à couvercle vert	100%	189 440
Emballages	Prestataire OTUS	C1	Bac cuve grise à couvercle jaune	100%	23 695
Verre	Prestataire OTUS	C0,5	Caissette 35L cuve verte à couvercle vert	100%	14 265
Déchets verts	Prestataire OTUS	C1 d'avril à octobre et C0,5 d'octobre à novembre	Sacs en papier	19920 pavillons	20 535
Encombrants	Prestataire OTUS	Sur RDV (Sevran), 1 fois par mois (Tremblay-en- France, Villepinte) Habitat pavillonnaire C0,5 Habitat collectif	1	100%	19 070

Les opérations de collecte des DMA réalisées en apport volontaire dans le cadre de la compétence "collecte"

Flux de déchets collectés en AV	Mode d'exploitation	Contenant	Densité	Km parcourus dans l'année
Ordures ménagères résiduelles	Prestataire OTUS	141 bornes enterrées	1 conteneur pour 200 habitants	17 200
Emballages	Prestataire OTUS	81 bornes enterrées	1 conteneur pour 200 habitants	4 200
Verre	Prestataire MINERIS	68 bornes enterrées et 85 bornes aériennes	1 conteneur pour 200 habitants	3 186



Sur l'unité territoriale 2 : Aulnay-sous-Bois / Le Blanc-Mesnil

Opérations de collecte des DMA réalisées en porte-à-porte dans le cadre de la compétence "collecte"

Flux de déchets collectés	Mode d'exploitation	Fréquence de collecte	Contenant	Population desservie	Km parcourus dans l'année
Ordures ménagères résiduelles	Prestataires ESD/ COVED/ NICOLLIN	C2 Habitat pavillonnaire C3 Habitat collectifs (+50logt)	Bac vert à couvercle gris	100%	101 804
Emballages	Prestataires ESD/ COVED/ NICOLLIN	C1	Bac vert à couvercle jaune	100%	25 898
Verre	Prestataires ESD/ COVED/ NICOLLIN	C0,5	Bac vert à couvercle vert de 35 à 240l)	50%	6 285
Déchets verts	Prestataires ESD/ COVED/ NICOLLIN	C1 d'avril à septembre C2 d'octobre à novembre	Sacs en papier	50%	5 507
Encombrants	Prestataires ESD/ COVED/ NICOLLIN	Aulnay S/Bois: C0,25 C0,5 dans certain Grd Collectif C5 dans les abris (Gloriettes) Le Blanc Mesnil: Sur RDV pour l'habitat individuel / C0,25 C0,5 pour le grand collectif C0,25 pour le moyen collectif	I	100%	15 917

Les opérations de collecte des DMA réalisées en apport volontaire dans le cadre de la compétence "collecte"

Flux de déchets collectés en AV	Mode d'exploitation	Contenant	Densité	Km parcourus dans l'année
Ordures ménagères résiduelles	Prestataire ESD	243 conteneurs enterrés et aériens	1 conteneur pour 600 habitants	10 036
Emballages	Prestataire ESD	139 conteneurs enterrés, semi- enterrés et aériens	1 conteneur pour 600 habitants	2 258
Verre	Prestataire MINERIS	132 conteneurs enterrés et aériens	1 conteneur pour 600 habitants	3 920



Sur l'unité territoriale 3 : Drancy / Dugny / Le Bourget

Opérations de collecte des DMA réalisées en porte-à-porte dans le cadre de la compétence "collecte"

Flux de déchets collectés	Mode d'exploitation	Fréquence de collecte	Contenant	Population desservie	Km parcourus dans l'année
Ordures ménagères résiduelles	Prestataire Groupe Nicollin	C2 en pavillons C3 en collectifs + 50 logements C4 collectifs à Drancy	Bac gris à couvercle vert	100%	88 145
Emballages	Prestataire Groupe Nicollin	C1	Bac gris à couvercle jaune	100%	26 197
Déchets verts	Prestataire Groupe Nicollin	C1 de mars à nov. C0,5 à Dugny	Sacs en papier	zone pavillonnaire	21 704
Encombrants	Prestataire Groupe Nicollin	1 /mois en pavillons 2 /mois collectifs + 50 logements sur RDV au Bourget	I	100%	11 418

Opérations de collecte des DMA réalisées en apport volontaire dans le cadre de la compétence "collecte"

Flux de déchets collectés en AV	Mode d'exploitation	Contenant	population desservie	Km parcourus dans l'année
Ordures ménagères résiduelles	Prestataire Groupe Nicollin	121 bornes enterrées	zone dense habitat collectif 1 conteneur pour 50 logements	14 212
Emballages	Prestataire Groupe Nicollin	112 bornes enterrées et 11 aériennes	zone dense habitat collectif 1 conteneur pour 50 logements	4 130
Verre	Prestataire MINERIS	140 bornes enterrées et 51 aériennes	100%	5 283

NB: C0,25: collecte 1 fois par mois

C0,5: collecte 1 fois toutes les 2 semaines

C1 : collecte 1 fois par semaine C2 : collecte 2 fois par semaine C3 : collecte 3 fois par semaine C4 : collecte 4 fois par semaine C5 : collecte 5 fois par semaine



3. Caractéristiques du réseau de déchèteries du territoire

Définition d'une déchèterie :

Une déchèterie est un espace aménagé, clos et gardienné ouvert aux particuliers, professionnels et administrations pour le dépôt sélectif des déchets dont ils ne peuvent pas se défaire de manière satisfaisante par les collectes en porte à porte.

Cet indicateur présente les modalités et les conditions d'exploitation des déchèteries sous maitrise d'ouvrage du territoire ainsi que les tonnages collectés sur ces installations et leurs destinations de traitement.

1. La déchèterie d'Aulnay-sous-Bois

Adresse: Rue Henri Becquerel - Zone industrielle des Mardelles - Tél. 01 48 68 55 74

Horaires d'ouverture / Particuliers :

Horaires d'hiver : du 1er novembre au 31 mars Horaires d'Eté : du 1er avril au 31 octobre

Du lundi au vendredi 13 h - 18 h Du lundi au vendredi 14 h -19 h

Le samedi 10 h - 18 h Le samedi 10 h - 19 h Le dimanche 9 h - 13 h Le dimanche 9 h - 13 h

Horaires d'ouverture / professionnels : du lundi au vendredi 6h - 12h

2. La déchèterie du Blanc-Mesnil

Adresse: Rue Anatole Sigonneau

Tél: 01 55 81 01 90 Tél: 01 43 84 54 54

Horaires d'ouverture :

Lundi : 14 h à 18 h Lundi : 10 h à 13 h

Mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 10 h - 13 h et Mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 10 h - 13 h et

3. La déchèterie de Sevran

Adresse: Chemin du Baliveau

Horaires d'ouverture :

14 h - 18 h

Samedi : 10 h - 18 h

Dimanche : 9 h - 13 h

Dimanche : 9 h - 13 h



4. La déchèterie de Tremblay-en-France

5. La déchèterie de Villepinte

Adresse : Accès par la rue Charles Cros - Tél :

01 41 51 41 41

Horaires d'ouverture : Lundi : 14 h à 18 h

Mardi, mercredi, jeudi, vendredi: 10 h - 13 h et

14 h - 18 h

Samedi : 10 h - 18 h Dimanche : 9 h - 13 h Adresse : Boulevard Laurent et Danielle

Casanova - Tél : 01 41 52 18 80

Horaires d'ouverture : Lundi : 10 h à 13 h

Mardi, mercredi, jeudi, vendredi: 10 h - 13 h et

14 h - 18 h

Samedi : 10 h - 18 h Dimanche : 9 h - 13 h

Carte de localisation des déchèteries sur Paris Terres d'Envol

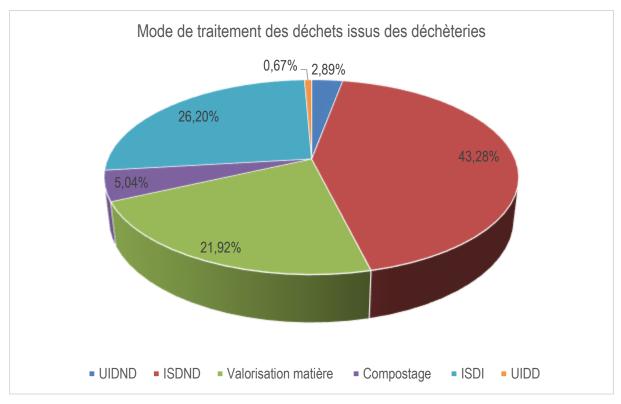




Caractéristiques du réseau de déchèterie

Modalités et conditions d'exploitation des déchèteries			
Nombre de déchèteries		<u> </u>	
Déchèteries acceptant les artisans	5		
Facturation des artisans	oui		
Nature des déchets acceptés	déchets non dangereux, inertes et dangereux		
Nb de visites des particuliers dans l'année	N.C		
Nb de visites des artisans dans l'année	N.C		
Zone dédiée au réemploi	Oui pour la Ressourcerie 2Mains		
Exploitation	Haut de quai	Europe Services Déchets	
	Bas de quai	Europe Services Déchets : Sevran, Tremblay-en-France, Villepinte, Aulnay-sous-Bois Paprec : Blanc-Mesnil	
Flux acceptés	Tonnages collectés	Destinations de traitement	
Tout venant incinérable	1 577,6 t	Usine d'incinération des déchets non dangereux (UIDND)	
Tout venant non incinérable	23 664,06 t	Installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND)	
Tout venant valorisable	6 310,42 t	Valorisation matière	
Ferrailles	478,16 t	Valorisation matière	
Bois	3 260,87 t	Valorisation matière	
Cartons	214,73 t	Valorisation matière	
DEA	1 471,85 t	Valorisation matière	
Déchets verts	27 56,82 t	Compostage	
DEEE	248,10 t	Valorisation matière	
Gravats	14 326,00 t	Installation de stockage des déchets inertes (ISDI)	
Déchets dangereux	363,57 t	Usine d'incinération des déchets dangereux (UIDD)	
TOTAL	54 672, 18 t		





Tous les déchets ne sont pas acceptés en déchèterie :

Déchets acceptés	Déchets refusés
 Déchets ultimes (Encombrants) Déchets inertes Déchets verts Métaux ferreux et non ferreux Cartons Bois Mobilier Huiles végétales et minérales Pneumatiques déjantés Filtres à huile DMS, déchets ménagers spéciaux (Phytosanitaires, acide, base, aérosols, radiographies, solvant, peintures) Piles Cartouches d'encre Bouteilles des gaz propane, butane, oxygène Extincteurs 	 Ordures ménagères Médicaments DASRI, Déchets d'activités de soins à risque infectieux Cadavres d'animaux Déchets hospitaliers Déchets anatomiques, infectieux Eléments de mécanique de véhicule Produits instables (Amiante) Produits radioactifs Pneu non-déjantés



Les déchèteries sont accessibles gratuitement aux particuliers et sous certaines conditions aux professionnels.

Conditions d'accès :

Pour les particuliers, se munir d'un justificatif de domicile de moins de trois mois et d'une pièce d'identité ou de la carte de déchèterie et d'une pièce d'identité.

Les apports de déchets sont gratuits pour les particuliers et sont limités à un passage par jour pour les véhicules utilitaires ou les véhicules de tourisme avec remorque et deux passages par jour pour les véhicules de tourisme dans la limite de 30 passages annuels.

La hauteur des véhicules est limitée à 2 mètres pendant les horaires d'ouverture aux particuliers. Cependant chaque foyer dispose d'une unique autorisation annuelle pour venir avec un véhicule de plus de deux mètres de hauteur. Pour disposer de cette autorisation, il doit contacter Paris Terres d'Envol au 0 800 10 23 13.

Les horaires de passages sont les suivants :

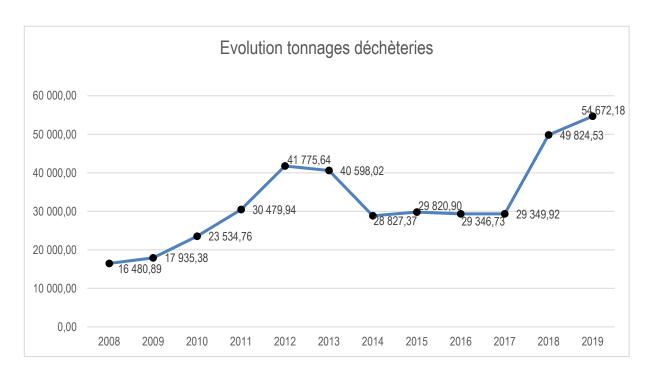
Pour Blanc-Mesnil et Villepinte : Mardi de 10h à 13h

Pour Tremblay-en-France et Sevran : Vendredi de 10h à 13h.

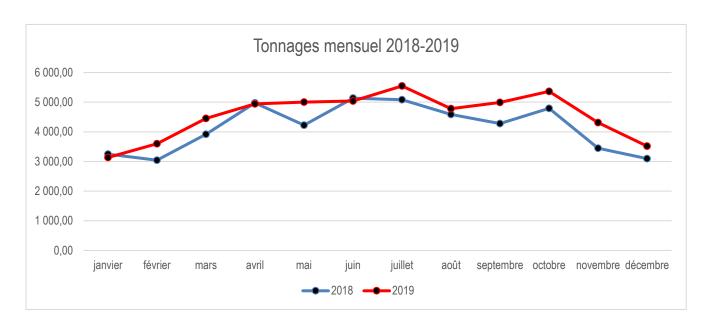
Les tonnages collectés en déchèterie

Le tonnage total comprenant les cinq déchèteries est de 54 672.18 t pour l'année 2019. Les tonnages collectés en déchèteries ont augmenté de 8.75 % entre 2018 et 2019 passant de 49 886 t à 54 672.18 t. Nonobstant la part de déchets tout-venant représente 58% du tonnage global en 2019 contre 60% du tonnage global en 2018. Les gravats et le bois sont passées d'une part du tonnage global de 25% et 5% en 2018 à une part totale de 26% et 6%.

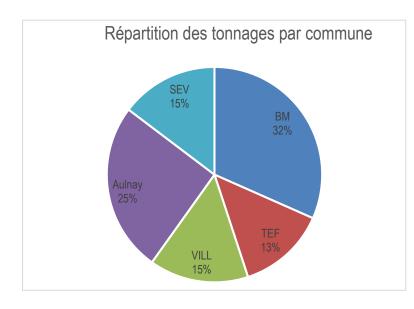
L'année 2019 a permis d'effectuer un tri d'une meilleure qualité.







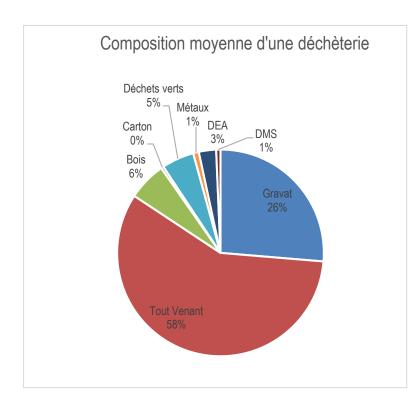
Le graphique ci-dessus montre l'évolution des tonnages globaux des années 2018 & 2019 en fonction des mois de l'année.



Les déchèteries de Blanc-Mesnil et d'Aulnay-Sous-Bois représentent 59 % des tonnages de l'année 2019 soit environ 31 204 t.

Les déchèteries de Sevran, Villepinte et de Tremblay-en-France représentent les 40% supplémentaire, soit 23 467 t.





Au sein des déchèteries, la collecte des déchets ultimes, aussi appelée « Tout-venant » représente 58% du tonnage annuel.

La collecte des gravats représente 26% du tonnage total.

Ces deux filières de collecte représentent 84 % du tonnage annuel. Les 15% restant se divisent entre la collecte du bois, des DEA, des DMS, des déchets verts, des métaux et des meubles.

L'accueil des professionnels en déchèterie

Depuis 2006, les professionnels (entreprises et administrations) ont accès aux déchèteries, ils sont facturés chaque semestre en fonction de la nature et de la quantité de déchets déposés.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, des cartes d'accès sont délivrées aux professionnels, par Paris Terres d'Envol, sur présentation d'un Kbis, d'un justificatif mentionnant l'adresse de l'entreprise et contre signature d'une charte « des bonnes pratiques dans les déchèteries ».

L'accès est limité à 30 passages par an. Au-delà de 30 passages, les entreprises devront s'orienter sur des déchèteries professionnelles.

Les entreprises ne bénéficient d'aucun passage pour un véhicule de plus de deux mètres.

Le week-end, les entreprises n'ont pas accès aux déchèteries, celles-ci sont uniquement réservées pour les particuliers.

Cette année, le montant des recettes perçues des professionnels accédant aux déchèteries s'élève à 117 428.50 €.



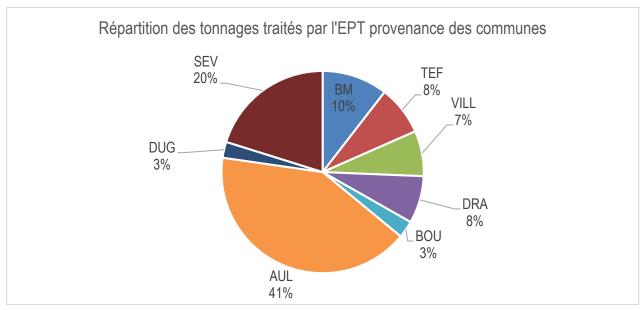
4. Caractéristique des déchets municipaux issus des dépôts de voirie pris en charge par le territoire

Les communes adhérentes à Paris Terres d'Envol ont choisi de confier le traitement des déchets de leurs services techniques. Ainsi les bennes des dépôts de voirie de chaque commune sont prises en charge par le territoire, une fois remplies par les agents municipaux. Toutes les villes de l'EPT Paris Terres d'Envol disposent d'un dépôt de voirie. Les villes collectent notamment les dépôts de déchets sur la voie publique et les acheminent jusqu'au dépôt de voirie, ensuite Paris terres d'envol se charge de les faire évacuer.

Cet indicateur représente, sous-forme de tableau, les tonnages collectés sur ces installations et leurs destinations de traitement.

Modalités et conditions d'exploitation			
Nombre de sites délégués	8		
Nature des déchets réceptionnés	déchets non dangereux, inertes et dangereux		
Flux acceptés	Tonnages collectés	Destinations de traitement	
Tout venant incinérable	698,2 t	Usine d'incinération des déchets non dangereux (UIDND)	
Tout venant non incinérable	10 473,1 t	Installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND)	
Tout venant valorisable	2 792,8 t	Valorisation matière	
Ferrailles	63,0200 t	Valorisation matière	
Bois	141,8 t	Valorisation énergétique	
Cartons	45,1 t	Valorisation matière	
Déchets verts	993,9 t	Compostage	
DEEE	50,9 t	Valorisation matière	
Gravats	695,1 t	Installation de stockage des déchets inertes (ISDI)	
Déchets dangereux	68,2 t	Traitement spécifique	
Ordures ménagères	1 427,5 t	Usine d'incinération des déchets non dangereux (UIDND)	
Ordures ménagères	402,6 t	Installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND)	
Amiante	12,7 t	Installation de stockage des déchets dangereux (ISDD)	
TOTAL	17 864,9 t		



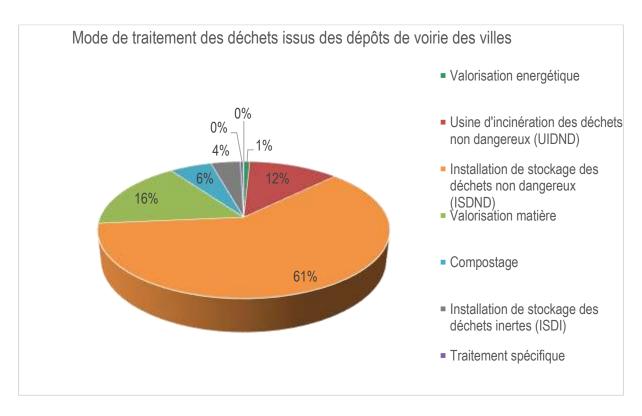


Les dépôts de voirie d'Aulnay-Sous-Bois et de Sevran représentent 61% des tonnages traités par l'EPT. 39% restant sont issus des dépôts des 6 autres Villes.

Les déchets communaux de la ville de Drancy :

La ville de Drancy collecte sur son territoire les dépôts sauvages et les déchets issus du nettoiement des voies publiques à l'aide de véhicules et les déversent directement aux exutoires du SYCTOM sans passer par les quais des dépôts de voirie. Ils sont déversés au centre de transfert de Romainville, assimilables aux ordures ménagères (1830t) ou au centre de tri de la Courneuve assimilables aux encombrants (1064t).

En réalité, la part des déchets traités par l'EPT pour la ville de Drancy est de 22%.



Le tonnage de déchets traités dit « tout-venant » est le plus important, il représente 61% des déchets traités.



5. La redevance spéciale

Les articles L 2224-14 et L 2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifiés par la loi n° 2015-1786 du 29 décembre 2015 précisent que les collectivités peuvent instituer une redevance spéciale afin de financer la collecte et le traitement des déchets des professionnels qui font appel à leurs services pour la collecte de leurs déchets.

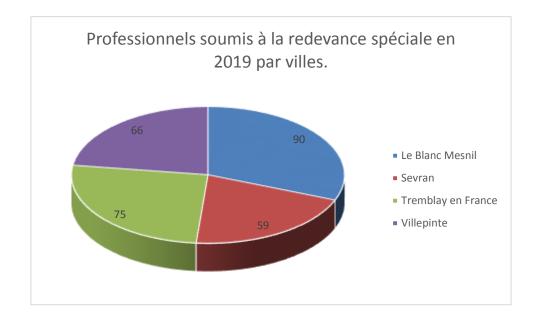
Sont assujettis à la redevance spéciale les producteurs autres que les ménages, c'est à dire les entreprises, commerçants, artisans, administrations, associations, implantés sur les communes du Blanc-Mesnil, Sevran, Tremblay-en-France, Villepinte qui choisissent de recourir au service public de collecte et de traitement des déchets banals d'activité assuré par Paris Terres d'Envol, dès lors que le volume hebdomadaire est supérieur à 770 litres pour les déchets non recyclables, et 650 litres pour les déchets recyclables (emballages et papier).

Les établissements qui font appel à un prestataire privé pour collecter leurs déchets ne sont pas soumis à la redevance spéciale. C'est le prestataire privé qui fournira les bacs de collecte et prendra en charge leur ramassage et leur traitement.

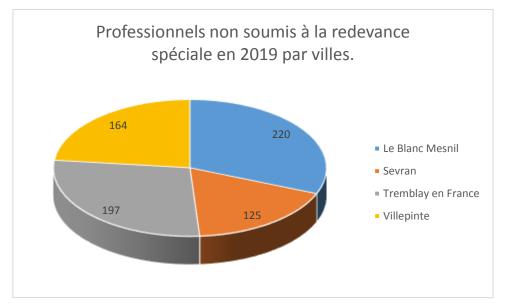
La tarification est inchangée depuis le 1er juillet 2016.

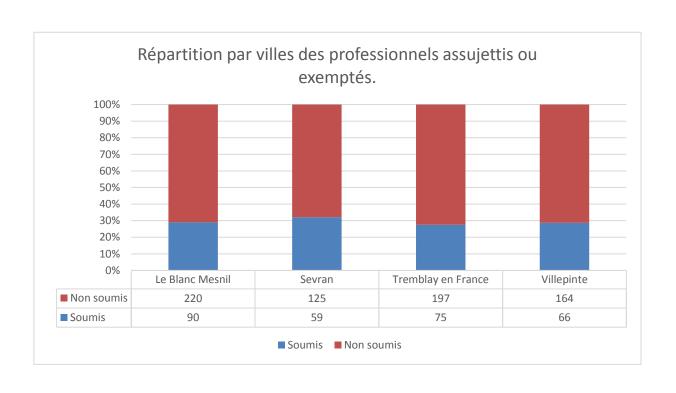
- collecte et traitement des déchets recyclables : 0,0105 €/litres
- collecte et traitement des déchets non recyclables : 0,0205 €/litres.

Le nombre de professionnels total en 2019 se distinguent en deux catégories, la première comprend les entreprises non soumises à la redevance spéciale car leurs productions de déchets recyclables et non recyclables ne dépassent pas les seuils hebdomadaires, et la seconde regroupe les professionnels dépassant ce même seuil et recoivent de manière bi semestrielle la facturation de la redevance spéciale.



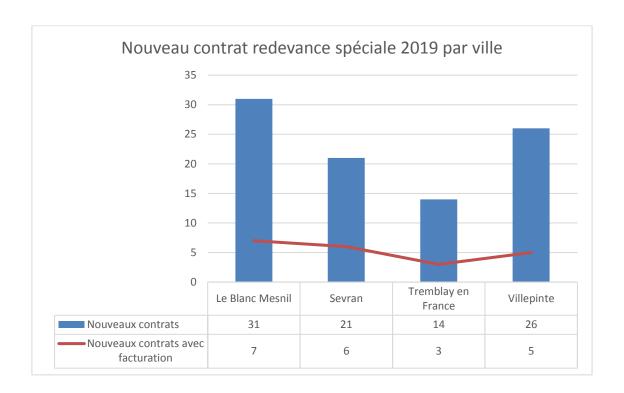


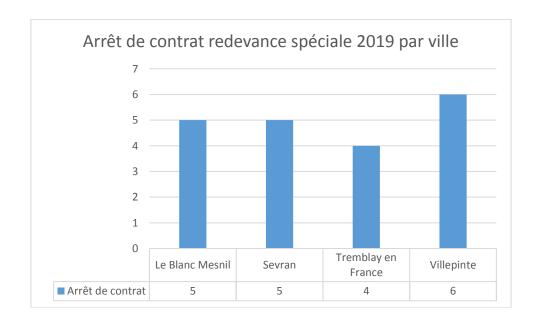




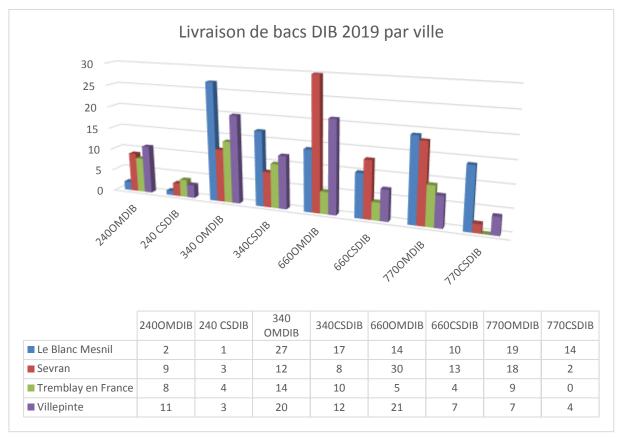


L'année 2019 comprend la négociation de nouveaux contrats assujettis à la redevance spéciale (ouverture de commerce, dépassement du seuil de production hebdomadaire de déchets avec enlèvement gratuit) et l'arrêt d'autres (fermeture de commerce, passage sous le seuil de la production de déchets assujettis à la redevance spéciale, enlèvement par concurrent).









Les professionnels assujettis se voient remettre des bacs identifiés par un autocollant "DIB", le couvercle des OM DIB diffère de ceux des particuliers par sa couleur "grenat".

Le technicien EPT, Didier DODOKAL, reste l'intervenant exclusif entre les professionnels et Paris Terres d'Envol afin de mettre en place et assurer le suivi des bacs DIB.

La mise en place, l'ajout, le changement de capacité de bacs DIB est soumise à contrat ou avenant lorsque l'entreprise est assujettie à la redevance spéciale.

La facturation de la redevance spéciale aux professionnels, pour 2019, représente 519 974,78€ sur les villes du Blanc Mesnil, Sevran, Tremblay-en-France et Villepinte.



6. Tonnages des flux de déchets collectés et traités par le territoire

Cet indicateur présente les tonnages collectés et traités par le territoire pour chaque catégorie de déchets

.

Déchets collectés par le Territoire	Tonnage UT1	Tonnage UT2	Tonnage UT3	Tonnages Paris Terres d'Envol
Ordures ménagères résiduelles	33 434,87	43 774,61	29 811,95	107 021,43
Emballages ménagers	4 340,24	4 467,84	3 567,60	12 390,06
Verre	1 296,37	1 275,71	814,31	3 386,39
Biodéchets	37,00	47,18	18,88	103,06
Déchets verts	2 394,72	979,14	1 715,92	5 089,78
Encombrants	1 979,48	2 931,01	2 564,92	7 535,05
TOTAL DMA hors déchets de déchèteries et des communes	43 482,68	53 475,49	38 493,58	135 525,77
Déchèteries	23 467,93	31 204,25		54 672,18
Déchets des services techniques	5 291,37	7 752,15	4 821,39	17 864,91
TOTAL DES TONNAGES				208 062,86

Ratio Kg/hab.	UT1	UT2	UT3	Ratios Paris Terres d'Envol
Ordures ménagères résiduelles	268,60	305,67	301,07	291,84
Emballages ménagers	34,87	31,20	36,03	33,79
Verre	10,41	8,91	8,22	9,23
Biodéchets	0,30	0,33	0,19	0,28
Déchets verts	19,24	6,84	17,33	13,88
Encombrants	15,90	20,47	25,90	20,55
TOTAL DMA hors déchets des collectivités	349,31	373,41	388,75	369,57
Déchèteries	188,53	217,89	X	149,09



Ce tableau représente les ratios par Kg/hab. des déchets collectés par flux sur différents territoires

Ratio Kg/hab.	Ratios Paris Terres d'Envol	Seine-Saint-Denis 2016	lle-de-France 2017	France 2015
Ordures ménagères résiduelles	291,84	304	287	263
Emballages ménagers	33,79	23	35	47
Verre	9,23	10	20	29
Biodéchets	0,28	0	1	17
Déchets verts	13,88	7	20	0
Encombrants	20,55	24	26	9
TOTAL DMA hors déchets des collectivités	369,57	371	390	368
Déchèteries	149,09	84	68	204

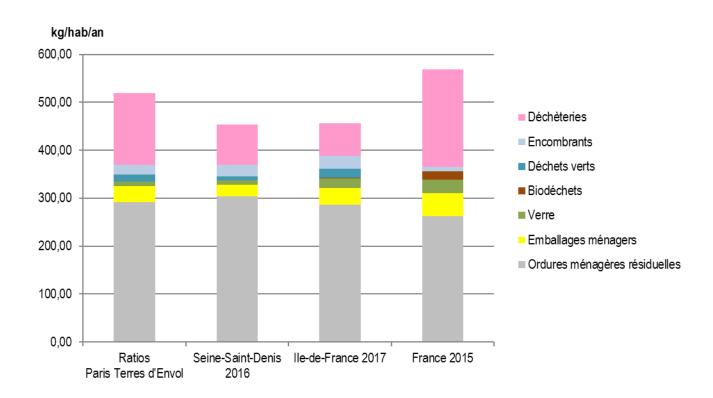




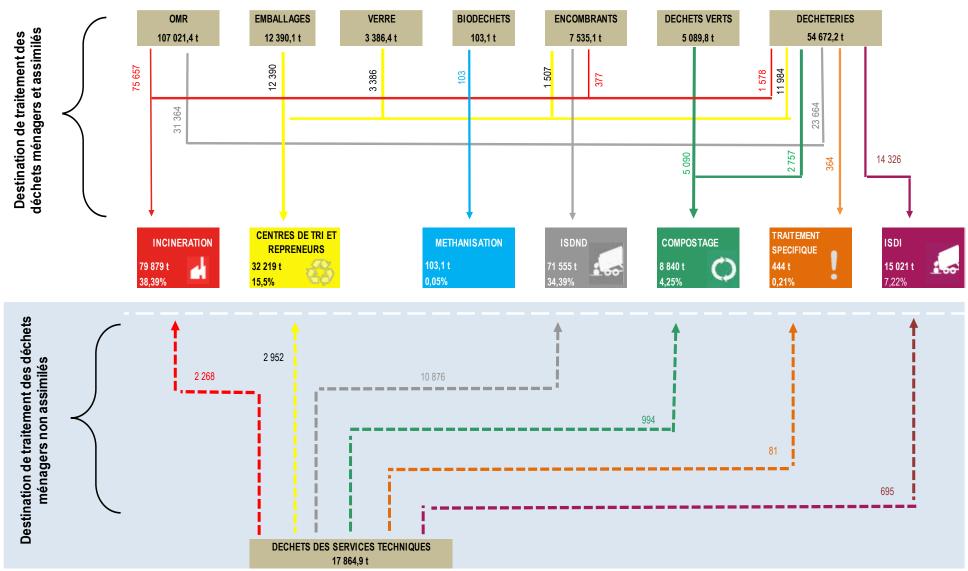
Tableau récapitulatif des tonnages collectés par flux et par modalité de collecte ainsi que les destinations de traitement de chaque déchet collecté.

Catégorie de déchets	Flux de déchets	-> Modalités de collecte	Tonnages collectés	->	Tonnages entrants	Destination des déchets collectés	Destination de traitement
	Ordures ménagères résiduelles	-> PAP AV	97 542 t 9 480 t	-> ->	75 657 t 31 364 t	Unité d'incinération Installation de stockage	Centre de tri ou repreneurs directs
Ordures ménagères et	Verre ménager	-> AV PAP	1 715 t 1 672 t	-> ->	3 386 t	Repreneurs directs	32 219 t 15,5%
assimilés	Emballages recyclables	-> AV PAP	821 t 11 569 t	-> ->	12 390 t	Centre de tri	Compostage
	Biodéchets	-> pap	103 t	->	103 t	Méthanisation	8 840 t
	Déchets verts	-> PAP Déchèterie	5 090 t 2 757 t	->	7 847 t	Plateforme de compostage	4,2%
	Encombrants	-> PAP Déchèterie	7 535 t 31 552 t	-> -> ->	1 954 t 29 315 t 7 817 t	Unité d'incinération Installation de stockage Centres de tri & Recycleurs	Incinération 79 879 t 38,4%
	Déchets dangereux	-> Déchèterie	364 t	->	364 t	Repreneurs spécifiques	Méthanisation
Déchets occasionnels	Déchets de construction et de démolition	-> Déchèterie	14 326 t	->	14 326 t	Installation de stockage d'inertes	103 t 0,0%
	Déchets Equipements et Ameublement Cartons	-> Déchèterie	1 472 t	->	1 472 t 215 t	Recycleurs Recycleurs	Stockage de déchets non dangereux
	Ferraille	-> Déchèterie	478 t	->	478 t	Repreneurs directs	71 555 t 34,4%
	Bois	-> Déchèterie	3 261 t	->	3 261 t	Repreneurs directs	Stockage de déchets inertes
	DEEE	-> Déchèterie	248 t	->	248 t	Recycleurs	15 021 t 7,2%
Déchets des services techniques	Déchets en mélange	AV dépôts de voirie	17 865 t	-> -> -> -> ->	2 952 t 994 t 695 t 10 876 t 81 t 2 268 t	Recycleurs Plateforme de compostage Installation de stockage d'inertes Installation de stockage Repreneurs spécifiques Unité d'incinération	Autres traitements 444 t 0,2%



7. Synoptique présentant les flux de déchets collectés par le territoire

Ce synoptique présente de façon schématique le circuit suivi par chaque déchet collecté par le territoire de son point de collecte jusqu'à l'installation de traitement.



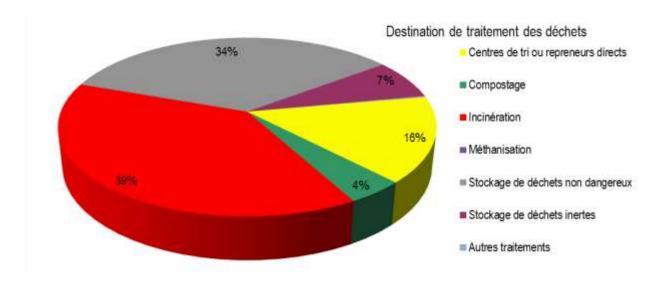
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets - Année 2019



8. Modes de traitement et valorisation vers lesquels sont orientés les déchets collectés

Cet indicateur présente les différents modes de traitement vers lesquels sont orientés les DMA collectés par la collectivité ainsi que les valorisations matières, énergétiques ou organiques réalisées. Les déchets non ménagers éventuellement pris en charge par la collectivité (voirie, propreté, établissements publics, DAE, etc.) sont inclus.

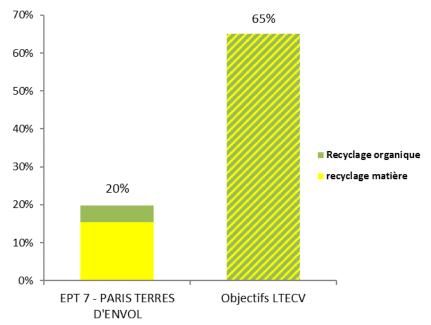
Destinations de traitement	Tonnage	Part (en %)
Centres de tri ou repreneurs directs	32 219	15,49%
Compostage	8 840	4,25%
Incinération	79 879	38,39%
Méthanisation	103	0,05%
Stockage de déchets non dangereux	71 555	34,39%
Stockage de déchets inertes	15 021	7,22%
Autres traitements	444	0,21%
TOTAL	208 063	100,00%



La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) publiée au Journal Officiel du 18 août 2015 fixe des objectifs nationaux, notamment :

• Porter à 65 % les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique (2025) ;





Nous voyons ici, que seul 20% de nos déchets collectés sont orientés vers le recyclage ou la valorisation organique.

9. Localisations et capacités des installations de traitement vers lesquelles sont orientés les déchets collectés

Cet indicateur liste l'ensemble des installations de traitement vers lesquelles sont orientés les déchets collectés par la collectivité ainsi que leurs capacités autorisées.

Cela comprend :

- Les installations de traitement sous maîtrise d'ouvrage publique notamment celles de la collectivité de traitement à laquelle adhère la collectivité exerçant la compétence collecte ;
- Les installations de traitement sous maîtrise d'ouvrage privée ;

Chaque catégorie de déchets est traitée suivant sa nature.

Les ordures ménagères (OM) sont triées à la maison et déposées dans le bac d'ordures ménagères.

Les OM de l'UT1 sont acheminées dans une installation de Stockage des déchets non dangereux à Claye-Souilly. Pour les OM de l'UT2 et UT3, elles sont acheminées dans le centre de transfert d'ordures ménagères résiduelles à Romainville qui a pour fonction de réguler les flux de déchets et de réduire les distances parcourues par les camions-bennes. Les déchets sont ensuite transférés par gros-porteurs vers les centres de valorisation énergétique du SYCTOM, des centres d'incinération extérieurs ou, en dernier recours, des installations de stockage de déchets non dangereux.

- La vapeur produite sert à chauffer les immeubles raccordés aux réseaux de chaleur urbains.
- L'électricité produite sert aux besoins de l'usine et le surplus est vendu à EDF.



Flux de déchets collectés	Tonnage entrant	Type et lieu de traitement
Ordures ménagères résiduelles de l'UT1	16 627,20	Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux à Claye-Souilly (77)
Ordures ménagères résiduelles de l'UT1	15 953,03	Depuis le 1er juillet 2019 Centre de transfert à Claye-Souilly (77) 100% du tonnage envoyé vers une unité de valorisation énergétique
Ordures ménagères résiduelles de l'UT2 et de l'UT3	73 518,52	Centre de transfert à Romainville (93) 78% incinérées ou 22% enfouies

Adresse du centre de transfert des ordures ménagères :

Exploitant Romainville: SYCTOM / GENERIS

Adresse du centre d'enfouissement des déchets non Dangereux

Exploitant Claye-Souilly: VEOLIA

BASSINS VERSANTS AU 31 DÉCEMBRE 2019 ROMAINVILLE SARCELLES (Syctom) (centre extérieur) L'ÉTOILE VERTE CLAYE-SOUILLY (centre extérieur) (Syctom) ARGENTEUIL (centre extérieur) SAINT-THIBAULT **DES-VIGNES** (centre extérieur) Centre de valorisation énergétique Centre de transfert IVRY/PARIS XIII **ISSÉANE** (Syctom) (Syctom)



Les déchets recyclables sont triés à la maison et jetés dans le bac de tri.

Les papiers, les cartons, les bouteilles et flacons et autres emballages plastiques, les briques alimentaires, les emballages métalliques, sont déposés dans le bac des emballages et papiers.

Ils font l'objet d'une collecte spécifique et sont acheminés dans les centres de tri où ils sont séparés par matériaux et préparés au recyclage. Les balles de matériaux sont ensuite transférées dans des usines de recyclage pour être transformées en nouveaux produits.

- Les bouteilles de plastique transparent sont recyclées en nouvelles bouteilles ou en fibres polaires ou de rembourrage.
- Les bouteilles et flacons de plastique opaque servent à fabriquer des objets en plastique, comme des pots de fleur et arrosoirs.
- Les papiers, journaux, magazines sont recyclés en papier journal.
- Les emballages en carton sont recyclés en nouveaux cartons d'emballage.
- A partir des briques alimentaires, on produit d'une part du papier d'hygiène et d'autre part des objets en plastique.
- Les emballages en acier servent à la fabrication de nouveaux emballages ou objets métalliques.
- Les emballages en aluminium permettent de produire des pièces et objet en aluminium.

Flux de déchets collectés	Tonnage entrant	Type et lieu de traitement
Emballages recyclables UT2	1 102,76	Centre de tri à Blanc-Mesnil (93)
Emballages recyclables UT1 + UT3	11 287,36	Centre de tri à Sevran (93)

Exploitant Sevran : SYCTOM / IHOL Exploitant Blanc-Mesnil : PAPREC





- Les emballages en verre sont collectés sélectivement en porte à porte ou bien dans les points d'apport volontaire et acheminés ensuite sur une plateforme de regroupement à Villeparisis, le verre est ensuite transféré par gros-porteurs vers une usine de recyclage du verre dans l'Aisne, à Crouy (département de l'Aisne).
 - Ils sont alors triés, broyés et transformés en calcin, pour servir à la fabrication de verre neuf.

Flux de déchets collectés	Tonnage entrant	Type et lieu de traitement
Emballages VERRE	3 386,39	Centre de transfert à Villeparisis (77) Puis verrerie à Crouy (02)

Exploitant: MINERIS / VERALLIA





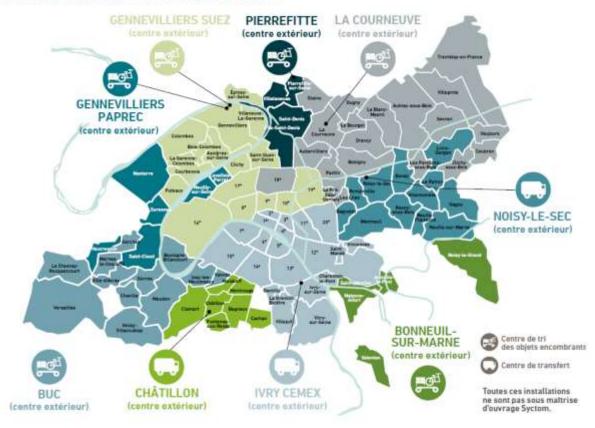


- Les objets encombrants sont collectés sur rendez-vous ou bien à date fixe en porte à porte. Ils transitent ensuite par un centre de tri d'encombrants à La Courneuve pour y être séparés par matériaux.
 - Le bois est transformé en panneaux de particules pour l'ameublement.
 - Les ferrailles servent à fabriquer des pièces métalliques.
 - Les cartons sont recyclés en nouveau carton.
 - Les matelas permettent de fabriquer de l'isolant pour le bâtiment ou des tapis de sport.

Flux de déchets collectés	Tonnage entrant	Type et lieu de traitement
Objets encombrants	7 535,05	Centre de tri à La Courneuve (93)

Exploitant: PAPREC

BASSINS VERSANTS AU 31 DÉCEMBRE 2019





Les déchets verts sont collectés en porte à porte en sacs papier. Ils sont acheminés vers une plateforme de compostage à Compans (77). Ils sont broyés et transformé en compost pour enrichir les sols agricoles.

Flux de déchets collectés	Tonnage entrant	Type et lieu de traitement
Déchets verts	8 840 t	Plateforme de compostage à Compans (77)

Exploitant : Paysage Sport et Loisirs (PSL)







10. Performances de tri des emballages collectés par le territoire

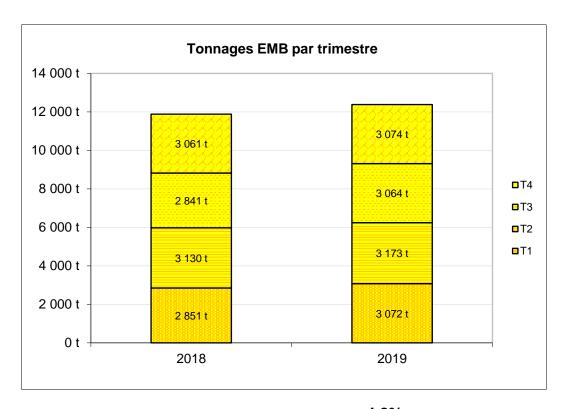
Cet indicateur présente les quantités de matériaux issus de la collecte séparée des emballages et des papiers en sortie de centres de tri. Ces tonnages sont présentés par matériaux (aluminium, acier, papiers carton, plastiques, verre, etc.) en kilogrammes par habitant.

Cet indicateur n'est pas obligatoire mais il peut être intéressant de l'intégrer au rapport annuel pour évaluer les performances de tri du territoire.



Le SYCTOM réalise des caractérisations (contrôle du contenu) des camions bennes d'emballages en entrée de son centre de tri de Sevran afin d'estimer la qualité des déchets recyclables entrant sur le centre. Les caractérisations ainsi réalisées permettent au SYCTOM de moduler les aides reversés au territoire en fonction de la <u>qualité</u> des collectes de tri. C'est la part d'emballages recyclés et non le tonnage entrant qui est pris en compte pour le calcul des aides Eco-Emballages versées. Les efforts de communication et de sensibilisation auprès des habitants voient

toutes leurs importances et sont donc à privilégier pour augmenter la part des déchets valorisables et ainsi faire baisser le taux de refus de tri.

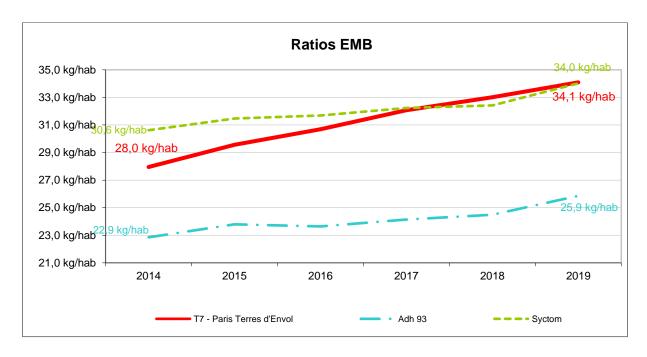


Evolution des EMB par rapport à la même période 2018 : 4,2%

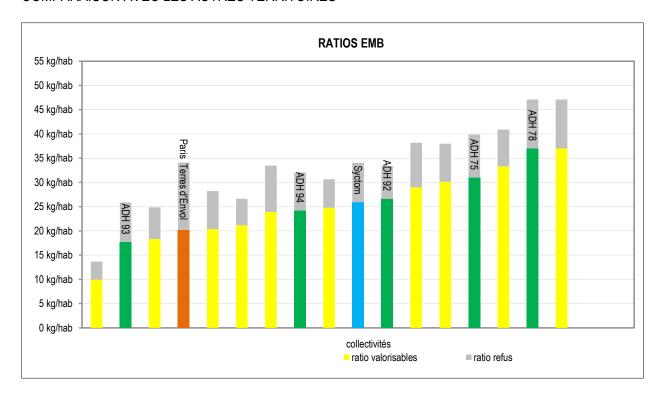
Depuis plusieurs années, la quantité d'emballages recyclables détournées des ordures ménagères ne cesse d'augmenter sur notre territoire. Mais la qualité des emballages n'est pas forcément au rendezvous.



EVOLUTION DES RATIOS PAR HABITANT DE COLLECTE SELECTIVE ET DE VERRE DEPUIS 2014



COMPARAISON AVEC LES AUTRES TERRITOIRES





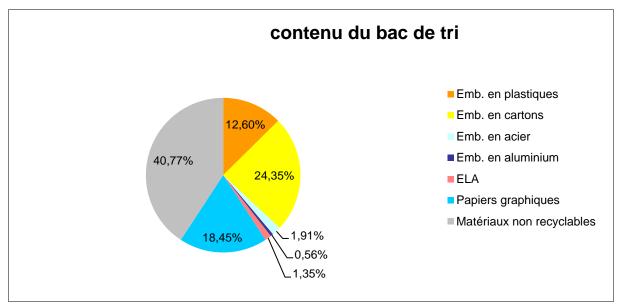
Que retrouve-t-on dans nos poubelles de tri?

catégorie des déchets	UT1	UT2	UT3	EPT07
Emballages bouteilles et flacons plastiques	8,97%	8,09%	8,99%	8,66%
Emballages plastiques issus de l'ECT	4,67%	3,86%	3,17%	3,95%
Emballages en cartons	20,18%	29,81%	22,57%	24,35%
Emballages liquides alimentaires (ELA)	1,67%	1,06%	1,33%	1,35%
Emballages en acier	2,32%	1,79%	1,57%	1,91%
Emballages en aluminium	0,61%	0,52%	0,57%	0,56%
TOTAL EMBALLAGES RECYCLABLES	38,42%	45,14%	38,20%	40,78%
Journaux revues magazines	9,88%	12,99%	10,63%	11,22%
Gros de magasin	4,07%	7,70%	10,47%	7,23%
Petits appareils électroménagers	0,34%	0,74%	0,56%	0,55%
TOTAL RECYCLABLES	52,70%	66,57%	59,86%	59,77%
Erreurs de tri	15,90%	9,20%	9,98%	11,77%
Composant imbriqués et recyclables souillés	1,84%	2,20%	4,75%	2,81%
Ordures ménagères refus organiques	25,20%	16,20%	18,68%	20,07%
Fines < 65 mm	4,36%	5,84%	6,74%	5,58%
TOTAL REFUS	47,30%	33,43%	40,14%	40,23%

Qualité des collectes sélectif - Moyenne des caractérisation 2019

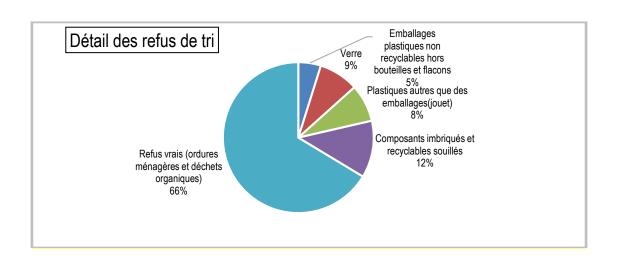
	T7 - Paris Terres d'Envol	Syctom	ADH 93
Emballages en plastique	12,60%	10,01%	13,02%
Emballages en carton	24,35%	29,97%	26,20%
Emballages en acier	1,91%	1,83%	2,18%
Emballages en aluminium	0,56%	0,71%	0,66%
Briques alimentaires (ELA)	1,35%	1,10%	1,43%
Papiers graphiques	18,45%	31,89%	25,03%
Matériaux non recyclables	40,77%	24,41%	31,47%
dont refus (hors fines)	34,65%	19,51%	25,94%





Dans nos poubelles de tri d'emballages, la proportion la plus représentative ici est les déchets recyclables représentant plus de 60% du contenu. Le carton représente 24,35%, les papiers journaux et magazines représentent 18,45% et les bouteilles et flacons plastiques 12,6% de la poubelle de tri.

Attention: beaucoup trop d'erreurs dans nos poubelles de tri: 40,77%



Evolution du refus de tri dans nos poubelles de tri

Année	Taux de refus de tri
2017	33,49%
2018	36,89%
2019	40,77%

Le taux est beaucoup trop élevé, un effort de communication envers la population serait à envisager.

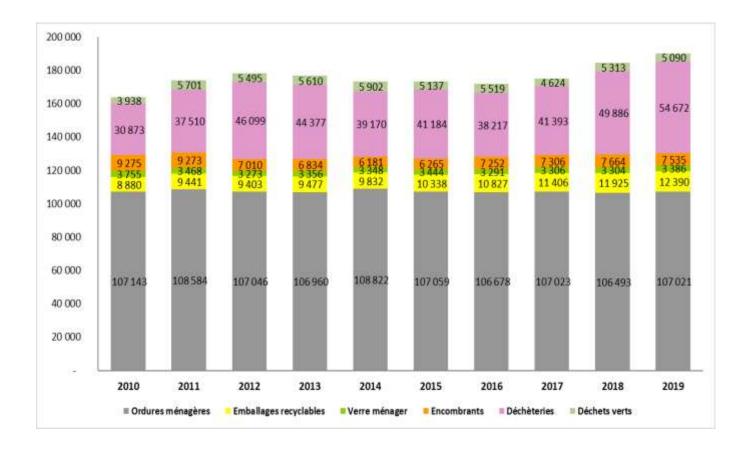


11. Evolution des tonnages de déchets collectés par le territoire

Cet indicateur présente en perspective le service de gestion des déchets du territoire. L'indicateur est présenté sous forme de graphique afin d'indiquer visuellement l'évolution de chaque déchet collecté par le territoire depuis 2010. Les déchets des services communaux ne sont pas représentés dans ce tableau.

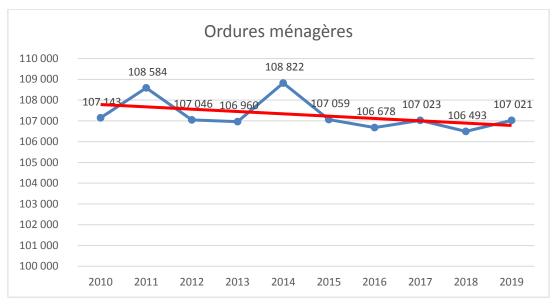
Flux de déchets	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Ordures ménagères	107 143	108 584	107 046	106 960	108 822	107 059	106 678	107 023	106 493	107 021
Emballages recyclable	8 880	9 441	9 403	9 477	9 832	10 338	10 827	11 406	11 925	12 390
Verre ménager	3 755	3 468	3 273	3 356	3 348	3 444	3 291	3 306	3 304	3 386
Biodéchets										103
Encombrants	9 275	9 273	7 010	6 834	6 181	6 265	7 252	7 306	7 664	7 535
Déchets verts	3 938	5 701	5 495	5 610	5 902	5 137	5 519	4 624	5 313	5 090
Déchèteries	30 873	37 510	46 099	44 377	39 170	41 184	38 217	41 393	49 886	54 672
Total	163 864	173 977	178 326	176 614	173 255	173 427	171 784	175 057	184 585	190 198

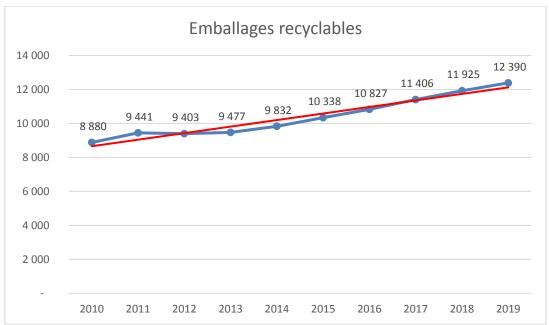
Source SITOM93 et SYCTOM



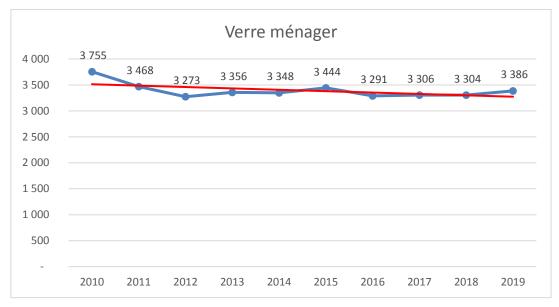


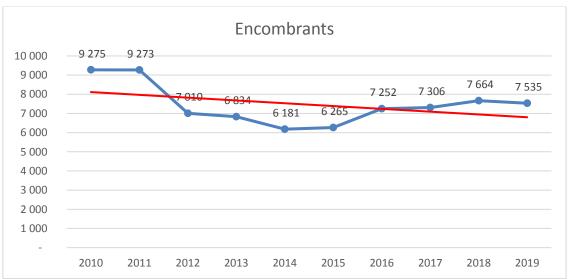
Les graphiques ci-dessous représentent les tendances des tonnages de chaque flux depuis les 10 dernières années :

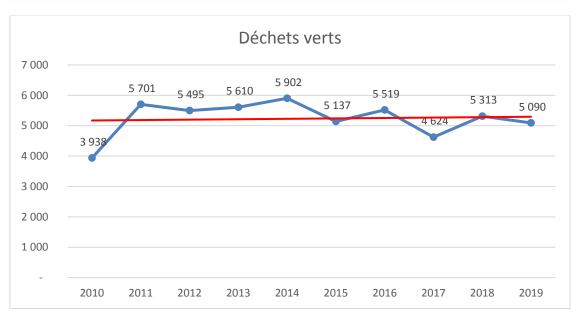




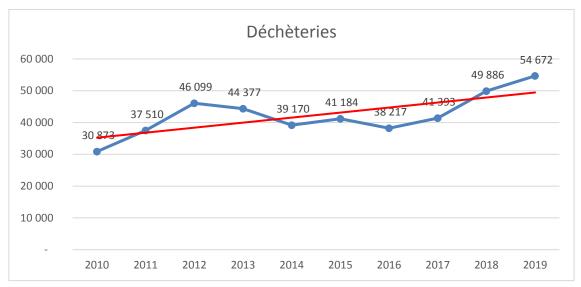










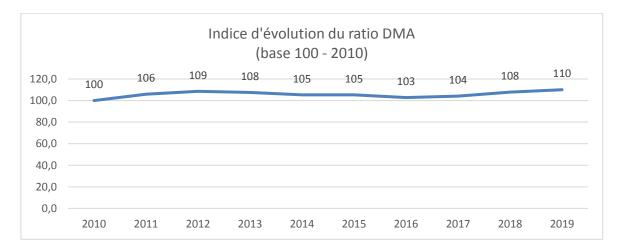


Nous pouvons remarquer ici une hausse très importante du tonnage des déchets apportés en déchèterie depuis 10 ans.

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) publiée au Journal Officiel du 18 août 2015 fixe des objectifs nationaux, notamment :

• Réduire de 10 % les déchets ménagers (d'ici 2020) ;

EPT 7 - PARIS TERRES D'ENVOL	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Ratio DMA en kg/hab/an	471,29	499,00	511,47	507,04	495,99	496,48	484,42	490,95	508,14	518,66
Indice d'évolution du ratio DMA (base 100 - 2010)	100,0	105,9	108,5	107,6	105,2	105,3	102,8	104,2	107,8	110,1

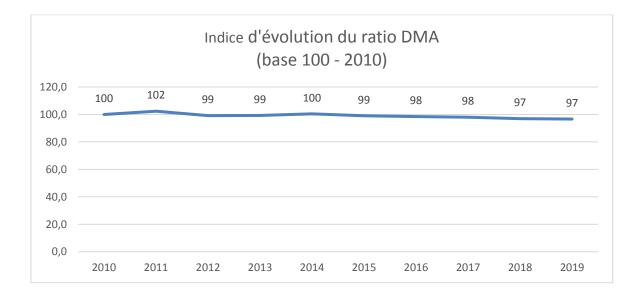


Le tonnage des déchets ménagers (OMr + EMB + VE + DV + OE + déchèteries) ont augmenté de 10,1% depuis 2010, notamment à cause des nombreuses variations du tonnage apporté en déchèterie.



Par contre si l'on enlève le tonnage apporté en déchèterie, nous pouvons alors constaté une baisse.

EPT 7 - PARIS TERRES D'ENVOL	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Ratio DMA en kg/hab/an	382,50	391,41	379,25	379,64	383,85	378,58	376,65	374,86	370,81	369,57
Indice d'évolution du ratio DMA (base 100 - 2010)	100,0	102,3	99,2	99,3	100,4	99,0	98,5	98,0	96,9	96,6



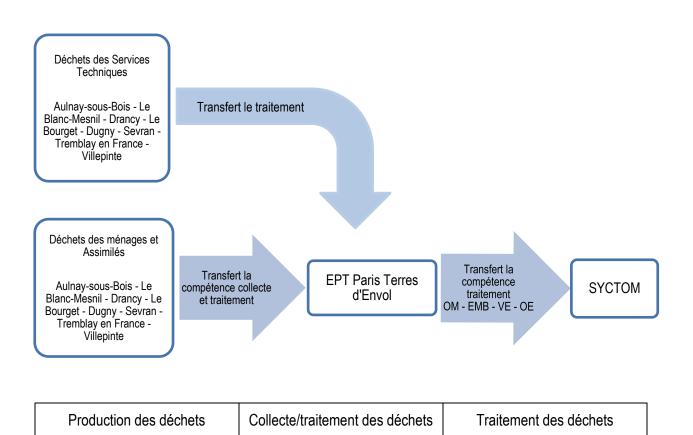


III. INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS AU TRAITEMENT

Afin de traiter les déchets collectés en porte à porte, Paris Terres d'Envol a choisi d'adhérer au SYCTOM. Les frais d'adhésion au syndicat s'élèvent à 5,60 euros par habitants.

Les déchets collectés par Paris Terres d'Envol sont donc traités majoritairement par le SYCTOM, agence métropolitaine des déchets ménagers (soit 68% des tonnages collectés). Les indicateurs techniques sur le traitement font l'objet d'un rapport distinct que l'on peut retrouver sur leur site internet.

https://www.syctom-paris.fr/fileadmin/mediatheque/documentation/rapport_d_activite/Rapport-activite-2019.pdf





IV. COÛT DU SERVICE PUBLIC

Le décret 2000-404 du 11 mai 2000 ne présente que trois indicateurs « économiques » à caractère obligatoire : les modalités d'exploitation du service, le montant annuel des dépenses et des financements, et enfin le montant annuel <u>des principales prestations</u> rémunérées.

A. Prestations rémunérées par le territoire à des entreprises sous contrat

Cet indicateur est représenté sous forme de tableau et indique sur quel périmètre les entreprises interviennent.

Nature prestation	Périmètre	Nom de l'entreprise	Type de contrat et durée	Echéance	Montant annuel des prestations en € TTC
Collecte des OM Collecte des emballages recyclables Collecte des déchets	UT1	OTUS VEOLIA PROPRETE	Marché public de services par appel d'offres. 5 ans et reconductible 3 x 1 an	30/06/2022	5 989 496,50 €
végétaux Collecte des Objets encombrants	UT2	EUROPE SERVICE DECHETS Blanc-Mesnil: de janvier à Juin, Aulnay-sous-Bois: de janvier à octobre	Marché public de services par appel d'offres. 5 ans et reconductible 3 x 1 an	30/06/2019	4 904 465,70 €
		COVED Blanc-Mesnil : de juillet à décembre	Marché public de services par appel d'offres. durée de 60 mois, reconductible 1 an	30/06/2024	1 413 678,26 €
		NICOLLIN Aulnay-sous-Bois : de novembre à décembre	Marché public de services par appel d'offres. durée de 57 mois, reconductible 1 an	30/06/2024	746 831,36 €
	UT3	GROUPE NICOLLIN	Marché public de services par appel d'offres. 4 ans et 4 mois reconductible 3 x 1 an	30/06/2022	4 973 616,28 €
Collecte et traitement du verre ménager	EPT	MINERIS SAS	Marché public de services par appel d'offres. 60 mois, reconductible 3 x 1 an	30/06/2022	143 998,37 €
Traitement des déchets verts	EPT	PAYAGE SPORT & LOISIRS	Marché public de services par appel d'offres. 1 an, reconductible par période d'un an 3 fois maximum	31/12/2020	267 720,39 €
Fourniture et maintenance des bacs roulants et des PAV	EPT	SULO	Marché public de fournitures et service à Bon de commande avec Minimum	31/12/2019	848 618,71 €



			1 an reconductible 3 x 1 an		
Transport et traitement des dépôts de Voirie	EPT	ADS IDF NORD	Marché d'appel d'offre ouvert 1 an, reconductible 3 x 1 an	31/12/2018	1 851 730,46 €
Exploitation des déchèteries	EPT	EUROPE SERVICES DECHETS	Marché public de services en appel d'offres 3 ans ferme	31/07/2020	4 179 256,49 €
TOTAL					25 319 412,52 €

lci sont représentés les plus gros contrats de la DDMA.

B. Décomposition des coûts du service selon le compte administratif

Le montant des dépenses (collecte, traitement, achat et maintenance des équipements de collecte, ...,) comprend l'ensemble des dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement. Il est détaillé dans 2 tableaux distincts ci-dessous.

	DEPENSE DE FONCTIONNEMENT				
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	25 643 675,56 €			
6042	ACHATS PREST. DE SERVICES (AUT. QUE TERR. AMENAG.)	519,52			
60622	CARBURANTS	12 060,82			
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	1 654,46			
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	248,96			
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	944,13			
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	25 409 450,42			
6135	LOCATIONS MOBILIERES	29 323,92			
615221	BATIMENTS PUBLICS	6 239,49			
61551	MATERIEL ROULANT	13 626,66			
61558	AUTRES BIENS MOBILIERS	46 877,30			
6156	MAINTENANCE	3 713,62			
6161	MULTIRISQUES	27 606,35			
617	ETUDES ET RECHERCHES	17 905,00			
6182	DOCUMANTATION GENERALE ET TECHNIQUE	217,00			
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	850,00			
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	2 499,99			
6228	DIVERS	480,00			
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	44 398,49			
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	193,93			
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	18 706,51			
6283	FRAIS NETTOYAGE DES LOCAUX	7 689 ?60			



62878	A D'AUTRES ORGANISMES	4 356,00			
6355	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	328,76			
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 534 283,30			
6217	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COMMUNE MEMBRE	236 427,53			
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	72 382,70			
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	18 225,14			
6332	COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	3 605,89			
6336	COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	10 817,18			
64111	REMUNERATION PRINCIPALE	404 981,47			
64112	NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	37 441,91			
64118	AUTRES INDEMNITES	123 079,97			
64131	REMUNERATIONS NON TITULAIRES	308 532,18			
6417	RENUMERATIONS DES APPRENTIS	7 590,67			
6451	COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	155 781,36			
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	149 523,97			
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	3 936,13			
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	1 670,40			
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	286,80			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	13 576 431,33			
65548	AUTRES CONTRIBUTIONS	13 576 431,33			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 076 921,41			
6711	INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	990 000,00			
673	TITRES ANNULES	86 921,41			
TOTAL D	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT REELLES 41 831 311,60 9				

Le montant des dépenses de fonctionnement sur l'année 2019 s'élève à : 41 831 311,60 euros.

	DEPENSE D'INVESTISSEMENT				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 556,00 €			
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	8 556,00			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	980 069,20 €			
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	1 008,96			
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	3 676,20			
2135	INSTAL. GEN ., AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONST.	18 600,12			
21568	MATERIELS ET OUTILS D'INCENDIE DEFENSE CIVILE	2 579,61			
2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	144 300,78			
2181	INSTALL. GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAG. DIVERS	6 235,20			
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	20 482,00			
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	783 045,33			
TOTAL D	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT REELLES 988 625,20				



Le montant des dépenses d'investissement total pour l'année 2018 s'élève à 988 625,20 euros.

Dans le tableau ci-dessous sont détaillées les recettes de fonctionnement :

	RECETTE				
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	18 453,23 €			
	REMBOURSEMENTS SUR RENUMERATIONS DU PERSONNEL	18 453,23			
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	728 984,54 €			
70612	REDEVANCE SPECIALE D'ENLEVEMENT DES ORDURES	368 014,41			
70613	ABONNEMENT OU REDEVANCE PR ENLEV. DECHETS INDUST.	92 049,00			
7088	AUTRES PRODUITS D'ACTIVITES ANNEXES	268 921,13			
73	IMPOTS ET TAXES	26 920 482,00 €			
7318	AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES	5 059,00			
7328	AUTRES FISCALITES REVERSEES	9 350 000,00			
7331	TAXE D'ENLEVEMENT DES O.M. ET ASSIMILES	17 565 423,00			
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	5 948 805,87 €			
74752	RECETTES LIEES AU FONDS DE COMPENSATION DES CHARGES	5 442 786,00			
74758	AUTRES GROUPEMENTS	389 018,44			
7478	AUTRES ORGANISMES	117 001,43			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	50 088,07 €			
773	MANDATS ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	9 034,08			
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	41 053,99			
TOTAL D	TOTAL DES RECETTES REELLES				

C. Modalité de financement

Pour financer la collecte des déchets ménagers et assimilés, les communes et leurs groupements (syndicat, EPCI, EPT..) décident de la mise en place des dispositifs suivants :

- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM),
- Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM).

La TEOM est une taxe payée par tout propriétaire (ménages ou entreprises) d'un bien soumis à la taxe foncière sur les propriétés bâties.

La REOM est due uniquement si vous utilisez le service d'enlèvement des ordures ménagères. C'est donc la personne qui habite le logement qui devra la payer.

Les deux anciennes communautés d'agglomération de l'Aéroport du Bourget (Drancy, Dugny, Le Bourget) et Terres de France (Sevran, Tremblay-en-France, Villepinte) avaient institué sur leur territoire la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).



Paris Terres d'Envol doit donc pour l'année 2019 fixer les taux sur ces deux territoires. Les taux de TEOM votés en 2018 étaient de 8,74 % pour le territoire de la CA Aéroport du Bourget et de 1,79% pour le territoire de la CA Terres de France. L'état 1259 TEOM notifie les bases prévisionnelles pour l'année 2019 sur ces deux territoires. Les bases prévisionnelles totales s'élèvent à 334 110 205 € : 134 597 962 € sur le territoire de la CA Aéroport du Bourget et 199 512 243 € sur le territoire de la CA Terres de France. L'évolution des bases sur le territoire de la CA Aéroport du Bourget est de +2,43 % entre 2018 (bases notifiées) et 2019. L'évolution des bases sur le territoire de la CA Terres de France est de +6,37 % entre 2018 (bases notifiées) et 2019.

Paris Terres d'Envol propose en 2019 de maintenir les taux votés en 2018 sur l'ex-CA Aéroport du Bourget.

Par contre, et afin de préparer l'instauration de la future TEOM territoriale d'ici à 2021, qui portera un enjeu d'harmonisation des taux en vigueur aujourd'hui, Paris Terres d'Envol propose d'adopter un taux de 2,85%, applicable dès 2019 sur les communes de l'ex-CA Terres de France. La commission locale d'évaluation des charges transférées, a validé ce taux qui permet une baisse des FCCT socle des trois villes concernées, dans la limite légale de 30% du montant de ce dernier.

Le conseil de territoire a donc fixé à 8,74 % le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2019 sur le territoire de l'ancienne communauté d'agglomération de l'Aéroport du Bourget, pour un produit total attendu de 11 763 862 €, et à fixer à 2,85 % le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2019 sur le territoire de l'ancienne communauté d'agglomération Terres de France, pour un produit attendu de 5 686 099 €.

Dans l'attente de l'instauration de la TEOM unifiée sur le territoire, la contribution de la ville du Blanc-Mesnil, qui n'a pas instauré la TEOM, est assurée par un versement de FCCT établi à 5 148 439 € pour l'année 2019.

Au cours de l'année 2019, le montant de FCCT a été réévalué afin de tenir compte de l'évolution du coût de la prestation de collecte des déchets ménagers sur le territoire de la commune du Blanc-Mesnil, dont le marché a été attribué par la commission d'appels d'offres à l'entreprise COVED PAPREC avec une mise en service depuis le 1^{er} juillet 2019.

Ainsi, pour le 1^{er} semestre 2019, le coût du marché facturé à l'entreprise Europe Services Déchets pour le secteur de la ville du Blanc-Mesnil s'établit à 1 083 631 € TTC. Pour le 2nd semestre 2019, le montant du nouveau marché COVED PAPREC s'évalue à 1 377 978 € TTC.

L'évaluation de l'augmentation du FCCT pour l'année 2019 est donc proposée à 294 347 € correspondant à la différence du coût de la prestation de collecte entre le 2nd semestre (début du marché COVED PAPREC) et le 1^{er} semestre (fin du marché ESD).

En conclusion, le montant du FCCT Déchets ménagers pour la commune du Blanc-Mesnil au titre de l'année 2019 est réévalué à 5 442 786 €.

Et enfin, pour la ville d'Aulnay-sous-Bois, la commission locale d'évaluation des charges transférées fixe le montant du fonds de compensation des charges territoriales FCCT déchets ménagers de la ville.

Le rapport adopté par la commission locale d'évaluation des charges transférées prévoit de substituer le versement du FCCT par un reversement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

La convention signée entre les 2 collectivités est annuelle et engage la commune d'Aulnay-sous-Bois à reverser à Paris Terres d'Envol le produit de la TEOM qu'elle perçoit pour l'année 2019.

Le reversement de la TEOM à l'EPT Paris Terres d'Envol pour l'année 2019 est fixé à 9 350 000 € résultant du besoin de financement pour cette compétence transférée.



V. AUTRES THEMATIQUES

Le cœur des rapports annuels est constitué d'éléments d'information relatifs à la collectivité, au fonctionnement du service public, ainsi qu'à son coût. Selon les politiques mises en place par les collectivités, il est intéressant de mettre en valeur dans les rapports annuels d'autres thématiques en lien avec les actions initiées par le territoire.

A. Prévention des déchets

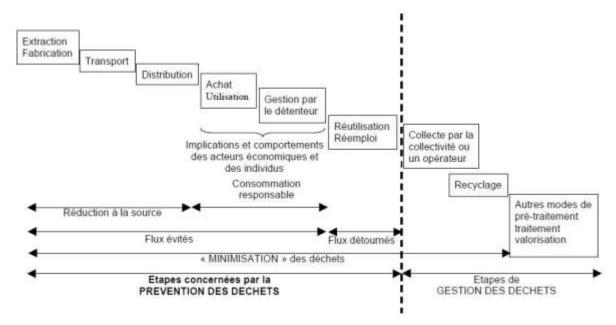
La prévention est devenue un enjeu majeur des politiques de gestion des déchets à l'échelle locale mais aussi régionale, nationale et européenne. La prévention désigne l'ensemble des actions qui sont mises en place en amont de la collecte des déchets et qui permettent :

- De réduire les quantités de déchets collectés ;
- Et/ou de réduire la nocivité des déchets collectés;
- Et/ou d'améliorer le caractère valorisable des déchets pour optimiser l'utilisation des ressources.

Des actions de prévention sont mises en place tout au long du cycle de vie d'un produit :

- Lors de l'extraction des matières premières et de la fabrication : baisse des ressources utilisées et de leur toxicité, hausse des matières première secondaires intégrés aux procédés de production et de la recyclabilité des produits mis en marché;
- En réduisant l'impact environnemental du transport : optimisation des déplacements, utilisation de transports alternatifs ;
- En réduisant l'impact environnemental généré par la distribution : hausse des circuits courts et des contenants recyclables ;
- Lors de l'achat et de l'utilisation : sacs réutilisables, produits en vrac, produits labellisés, services dématérialisés, etc.;
- En favorisant le réemploi et la réutilisation pour allonger la durée de vie des produits et préserver les ressources qu'ils contiennent.





La prévention des déchets permet de réduire l'impact environnemental de la production et de la gestion des déchets. C'est pourquoi, Paris Terres d'Envol et ses villes adhérentes déploient une politique spécifique à l'échelle du territoire.

Dans la lignée de la loi de transition énergétique pour la croissance verte et du programme national de prévention des déchets 2014-2020, Paris Terres d'Envol a pour ambition de participer à l'effort national pour rompre la corrélation entre production de déchets et croissance économique et démographique. Le territoire met donc en œuvre des actions visant à atteindre les objectifs de diminution fixé par la réglementation : - 10 % des quantités de DMA produits par habitant en 2020 (par rapport à 2010).

En 2010, avant la création de l'EPT, 163 864 tonnes de DMA ont été générées sur l'ensemble des 8 villes, soit 451 kg par habitant. Paris Terres d'Envol a donc pour objectif d'atteindre une production de 406 kg par habitant par an d'ici 2020.

En 2019, la production de **Déchets Ménagers et Assimilés** (DMA) par habitant et par an était de **513 kg** (population municipale).

Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

Au vu de la refonte territoriale de 2016 et du transfert opérationnel de la compétence déchets en juillet 2017, Paris Terres d'Envol ne dispose pas encore de programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA). Toutefois, avant la création de l'EPT, l'ensemble des villes adhérentes disposaient de stratégies de prévention des déchets et 5 étaient engagées dans un programme local de prévention des déchets (SEAFPA, Aulnay-sous-Bois).

Depuis la création de Paris Terres d'Envol, le service prévention des déchets portent des actions dans le but de réduire la production de déchets sur l'ensemble du territoire.

Pour satisfaire à ses obligations réglementaires et pour renforcer sa stratégie de prévention des déchets, Paris Terres d'Envol a initié le travail nécessaire pour lancer un PLPDMA. Le projet a été structuré au dernier trimestre 2018 pour être présenté au 1^{er} conseil territorial de 2019 où son lancement a été voté à l'unanimité. Le bureau d'étude de VERDICITE a été mandaté au 2ème semestre pour accompagner Paris Terres d'Envol pour la réalisation du diagnostic du territoire, la définition des enjeux stratégiques et l'organisation des ateliers de concertation.



Animations

Paris Terres d'Envol organise régulièrement, avec le concours des villes, des animations sur les grands thèmes de la prévention des déchets : compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire, réduction de la nocivité, réemploi et réparation, etc.

En 2019, **75 animations** ont été portées par le service prévention des déchets de l'EPT, permettant la sensibilisation directe d'environ **5719 personnes** dont 4509 adultes.

Voici quelques exemples d'animations réalisées.

Rendez-vous annuel du développement durable à Tremblay-en-France, l'édition 2019 du « Bois est à nous » a été organisée le 25 mars 2019. Petits et grands ont parcourus les allées du Parc Urbain à la découverte de la biodiversité urbaine, de la citoyenneté et de la prévention des déchets. Les visiteurs étaient invités à tourner la roue du **gaspillage alimentaire** pour les aider à prendre conscience de ce problème et trouver ensemble des solutions ludiques pour **moins jeter et consommer au mieux** les denrées alimentaires présentes dans nos réfrigérateurs et le service prévention à proposer une formation au jardinage durable laquelle était suivi, d'une distribution de composteurs pour les habitants souhaitant réduire leurs déchets de cuisine.

Début mai, dans le cadre du jour de la terre et comme chaque année, des animations ont été proposées aux habitants de Drancy pour agir en faveur du respect de l'environnement. Produire moins de déchets et utiliser au mieux les ressources disponibles est un acte citoyen important pour agir en ce sens. C'est pourquoi, à la demande de la ville, Paris Terres d'Envol a proposé aux Drancéens un atelier **lombricompostage** pour sensibiliser les personnes résidant en habitat collectif ce qui permet de réduire les déchets de cuisine. En parallèle une animation a eu lieu sur le marché de Drancy sur la **réduction des plastiques**. Ce jour-là, une sensibilisation en déambulation dans le marché avait été proposé et un stand d'animation fixe dans lequel les riverains pouvaient participer à l'animation animer par les écoanimateurs du SYCTOM. Les habitants qui participaient et avaient une bonne pratique de la prévention, pouvaient repartir avec un cabas en toile et deux filets pour mettre leurs achats en guise de récompense.

L'été, les opérations de sensibilisation continuent. Ainsi, Paris Terres d'Envol avec le soutien du SYCTOM, a déployé une **brigade de sensibilisation lors de l'événement « le canal fête l'été »**. Pas moins de 10 éco-animateurs ont sillonnés le canal afin, de sensibiliser la population à l'impact des déchets sur l'environnement.

Les centres communaux d'action sociale (CCAS) des villes sont très impliqués dans l'organisation de la semaine bleue. Cet événement automnal constitue un moment privilégié pour informer et sensibiliser les retraités à différentes thématiques les concernant, notamment en lien avec leur bien-être. C'est pourquoi Paris Terres d'Envol a répondu présent pour accompagner les CCAS de la ville de Sevran sur la **thématique de la nocivité des produits** avec l'atelier « le faire soit même » fabrication de produits ménagers et celui d'Aulnay-sous-Bois avec un atelier sur « les fruits et légumes de saison » proposé aux enfants et aux adultes. Par ailleurs le service participe au forum santé sur les enjeux de la nutrition par le biais des fruits et légumes de saisons. Les collégiens ainsi que les primaires ont pu découvrir l'impact de notre alimentation par le biais d'un jeu sur la durée de vie des produits (différenciation des DLC et DLUO) et le temps de décomposition de ceux-là (Compostage et lombricompostage).

Fin novembre, la ville de Blanc-Mesnil a organisé une **distribution de composteurs**. Les personnes en charge de la distribution ont été formé par le maître composteur de Paris Terres d'Envol. Ceci afin, de pouvoir répondre aux interrogations des habitants venus à la formation. Par ailleurs un stand a été tenu par des éco-animateurs sur la **thématique « Brico récup » en lien avec le réemploi et la réutilisation**.



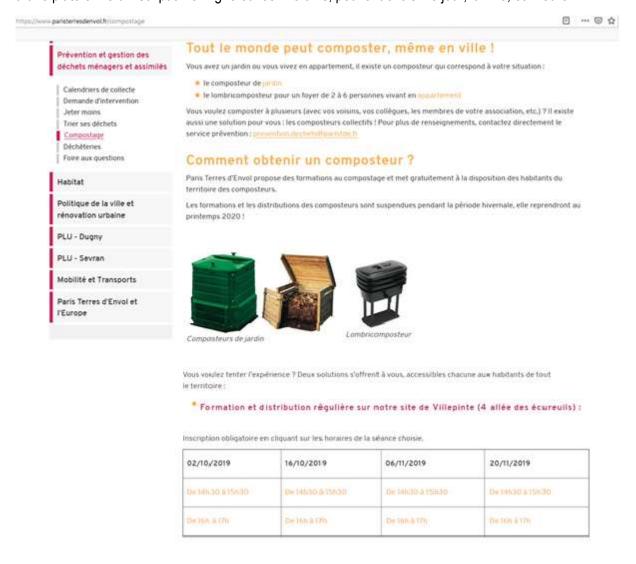
Le forum des associations rassemble toutes les associations et permet de mettre en place des actions de sensibilisations en partenariat avec ces dernières. Les villes de Villepinte et le Bourget en partenariat avec Paris Terres d'Envol ont pu sensibiliser un public plus large (petits, grands, ados et adultes) sur des thématiques telle que la prévention et le tri avec l'aide du Syctom. A l'issue de la journée certains riverains ont participé à une formation sur le compostage et ont pu repartir avec un composteur ou lombricomposteur.

Paris Terres d'Envol intervient aussi au parc départemental du Sausset, ainsi que celui de la poudrerie sur des thématiques en lien avec la prévention des déchets et l'éducation à l'environnement par le biais de divers ateliers. Ces derniers ont pour objectifs de sensibiliser les enfants des centres de loisirs des villes avoisinant dans un cadre naturel. Les riverains pouvaient s'arrêté et participer aux ateliers.

Compostage

Individuellement dans son jardin ou dans son appartement, ou collectivement en pied d'immeuble, en quartier ou dans des jardins collectifs, il est possible de composter!

Paris Terres d'Envol et les villes du territoire mènent depuis des années une politique de promotion du compostage en distribuant gracieusement les équipements nécessaires aux habitants. Depuis Janvier 2019, toutes les demandes de composteurs sont effectuées via le site de Paris terres d'Envol. Ceci grâce à une plateforme d'inscription en ligne ou les riverains, peuvent choisir le jour, la ville, et l'heure.





La formation est obligatoire pour l'obtention du composteur ou du lombricomposteur. Cela permet aux personnes de prendre conscience de ce qu'il est possible de faire et la possible réduction des déchets de cuisine.

En 2019, ont été distribués, **3387 composteurs et 465 lombricomposteurs** En parallèle, 75 animations ont été réalisées pour former les habitants et les scolaires au compostage et les inciter à moins gaspiller et adopter le jardinage durable.

Collecte des déchets alimentaires

Afin d'anticiper au mieux l'application de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, Paris Terres d'Envol a signé en 2017 une convention de coopération avec le Syctom pour la mise en œuvre d'une collecte expérimentale de déchets alimentaires (déchets de cuisine et de table).

La mise en œuvre opérationnelle du projet a réellement démarré à l'automne 2018. Au-delà de la coopération avec le Syctom, un partenariat a été développé avec l'ensemble des villes du territoire pour les accompagner à la mise en place de cette collecte expérimentale. Les bases du projet ont été consolidées tout au long de la fin de l'année pour permettre le démarrage de la collecte le 4 février 2019.



En 2019, Paris Terres d'Envol a collecté **40 sites non ménagers** sur l'ensemble des huit villes.

C'est ainsi **102 653kg de déchets alimentaires** qui ont été valorisé soit en compost, soit en méthanisation.

En 2020, le dispositif sera déployé sur l'ensemble des lycées et des collèges. Les écoles primaires et maternelles, seront aussi intégrés selon un calendrier proposé par les Villes.

Un partenariat a été mise en œuvre avec le département de géographie de l'Université Paris 8 Saint-Denis / Vincennes. Une promotion de master « Expertise, Communication et Concertation en Environnement » étudie la possibilité de mettre en œuvre une collecte de déchets alimentaires en points d'apports volontaires pour les ménages.

Ils travaillent sur les collectivités Drancy et Blanc-Mesnil. Un travail cartographique et méthodologique est réalisé par les étudiants. Ce travail qualitatif nous permettra de mettre en exergue une méthodologie de déploiement adapté à notre territoire.



Collecte des textiles

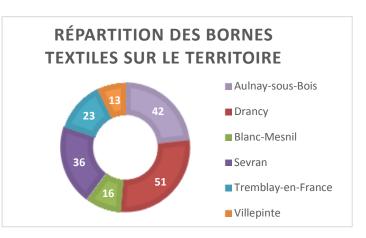
Chaque année, un Français produit en moyenne 9,2 kg de déchets textiles. Or, seules 175 000 tonnes sont triées pour être réutilisées ou recyclées, soit 2,3 kg par habitant.

C'est pourquoi, Paris Terres d'Envol et ses villes adhérentes déploient depuis bientôt 10 ans un réseau de bornes textiles afin de permettre le réemploi et le recyclage de ce flux de déchets. Deux opérateurs sont présents sur le territoire : Le Relais et Ecotextile.

En 2019, pas loin de **681 tonnes de textile (2.1 kg par habitant)** ont été collectées, soit 43 tonnes de plus que l'an passé. 181 bornes de collecte sont installées sur le territoire, soit **1 équipement pour 1 985 habitants**. Les bornes sont installées sur le domaine privé (bailleur, centre commercial, etc.) ou le domaine public. La répartition des équipements sur le territoire est présentée dans le tableau ci-dessous.

	Le Relais	Eco Textile	TOTAL
Aulnay-sous-Bois	42	0	42
Drancy	51	0	51
Dugny	0	0	0
Blanc-Mesnil	16	0	16
Le Bourget	0	0	0
Sevran	36	0	36
Tremblay-en-France	13	10	23
Villepinte	13	0	13
Paris Terres d'Envol	171	10	181





On remarque une absence de bornes textile sur les villes de Dugny et Le Bourget.

Perspectives:

Les conventions de collecte des textiles étant caduques, le service prévention des déchets a rédigé un nouveau modèle de convention.



La collecte des textiles étant un bon moyen de réduire les déchets, ce modèle de convention tripartite, sera proposé à l'ensemble des collectivités du territoire de Paris Terres d'Envol.

Ressourcerie 2mains

Prestataire de Paris Terres d'Envol, la Ressourcerie 2mains est une association qui collecte les objets et les textiles pour leur donner une deuxième vie dans le cadre d'un marché d'insertion. Après avoir été triés, nettoyés et valorisés, les objets sont revendus à prix solidaire dans les deux boutiques de l'association.

Le 27 août 2019, des élus et techniciens de l'établissement public territorial « *Grand Paris Grand Est »* sont venus visiter la Ressourcerie. En effet, les élus de cet EPT souhaitaient recueillir un retour d'expérience probant en matière d'économie circulaire et d'insertion professionnelle. Le projet de la Ressoucerie et son partenariat avec Paris Terres d'Envol ont donc été présentés aux élus présents (Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Vice- Président en charge de la Gestion des déchets ménagers et assimilés, Maire de Livry-Gargan; Monsieur Christian DEMUYNCK, Vice-Président en charge de l'aménagement de l'espace, 14ème Vice-Président délégué à l'Economie Circulaire, à l'Economie collaborative et à l'Economie sociale et solidaire à la Métropole du Grand Paris, Maire de Neuilly-Plaisance, ainsi que Monsieur Xavier LEMOINE, Vice-Président en charge des finances et des financements européens, Maire de Montfermeil).

La Ressourcerie 2mains intervient dorénavant sur l'ensemble des huit villes du territoire, où elle collecte gratuitement à domicile sur rendez-vous et en déchèteries. Les personnes ne résidant pas sur ces communes peuvent effectuer des apports volontaires à l'entrepôt de la ressourcerie.

En 2019, environ **315 tonnes d'objets** sont passés entre les mains de la ressourcerie dans le but d'être **réemployés** (soit une augmentation de 15 tonnes par rapport à 2018). Environ **46% des objets** a commencé une nouvelle vie en trouvant de nouveaux propriétaires ... retardant un peu plus leur mise au rebus. Les objets non réemployables ont été orientées vers les filières de recyclage adaptées et seulement 8% **des tonnages triés n'ont pas pu être valorisées et ont été éliminés**, soit une augmentation de trois points entre 2018 et 2019.



B. Communication

L'objectif de cette partie est de mettre en évidence les actions de communication et de sensibilisation ainsi que les remontées d'informations issues du terrain (prestataires de collecte, animateurs de tri, n° vert, mairies, élus), permettant de mieux définir les attentes des usagers.

La communication en matière de déchets est liée à plusieurs paramètres importants :

Elle concerne les problèmes de collecte, bac non ramassé, bac cassé, bruit, odeur, horaires...;

Elle est indispensable car l'usager, par ses gestes, est un acteur et un maillon essentiel du service public qui lui est rendu ;

Elle est plus difficile au fur et à mesure que la collectivité s'éloigne de l'usager quand elle gère la collecte des déchets d'un nombre important de communes adhérentes.

Si la collectivité assure la collecte des déchets ménagers, la communication est davantage centrée sur le service proposé à l'usager (collecte à domicile, collecte en apport volontaire, déchèterie) et sur les gestes à disposition des usagers pour une gestion écologique des déchets (tri, actions de prévention).

1. Communication commune sur le territoire

Le site internet EPT

Page dédiée à la gestion des déchets ménagers et assimilés

https://www.paristerresdenvol.fr/

Afin de ne perdre aucune demande des usagers, Paris Terres d'Envol a mis à disposition un formulaire dédié à toutes sortes demandes concernant la gestion des déchets sur son territoire.





Un n° vert unique pour les 8 villes adhérentes

Un nouveau Serveur Vocal Interactif a été mis en place à l'EPT à partir de septembre 2018. Ce nouveau système permet d'avoir des statistiques que nous n'avions pas avec l'ancien système.

Le numéro vert 0800 10 23 13 est un service gratuit d'information auprès des habitants des 8 Villes du Territoire visant à répondre à leurs demandes d'information, à leurs signalements et à les orienter dans leurs démarches concernant les déchets ménagers et assimilés.

Il leur permet notamment de :

- Consulter les horaires des déchèteries
- Prendre un rendez vous encombrants (suivant les villes)
- Signaler des problèmes de bacs et de collecte
- Demander une dotation de bacs.

Le service est disponible du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Depuis septembre, 3 agents s'occupent de l'accueil téléphonique. L'équipe de la direction des déchets ménagers et assimilés (DDMA) se charge d'informer les usagers et de déclencher si besoin des interventions ciblées sur le terrain.



Animations scolaires

Un dépliant pour organiser des interventions de sensibilisation dans les écoles du territoire :

Chaque année, en septembre, la Direction des Déchets Ménagers et Assimilés informe l'ensemble des groupes scolaires présentent sur son territoire de la possibilité d'organiser des interventions en classe par les animateurs de tri afin de sensibiliser les enfants à la prévention, au tri et à la gestion des déchets.





Sac de tri en distribution lors de la sensibilisation des ambassadeurs en porte à porte



Des affiches pour les collectifs du territoires





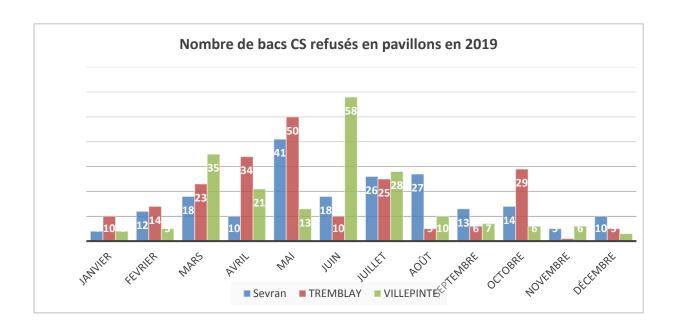
2. Communication et sensibilisation sur l'UT1

Les refus de tri de la collecte sélective dans les pavillons

Les refus de tri sont la conséquence des erreurs de tri, c'est à dire de la présence dans les bacs recyclables de déchets non recyclables.

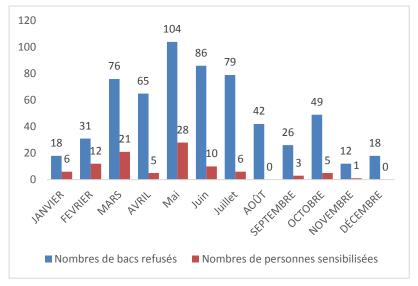
La présence d'une quantité importante de déchets non recyclables dans des bennes collectant les emballages recyclables, entraine la pollution de la totalité de son contenu et son déclassement par le centre de tri. Cette année aucune benne de tri n'a été refus au centre de tri de Sevran arrivant de l'UT1.

	SEVRAN	TREMBLAY	VILLEPINTE
JANVIER	4	10	4
FEVRIER	12	14	5
MARS	18	23	35
AVRIL	10	34	21
Mai	41	50	13
Juin	18	10	58
Juillet	26	25	28
AOÛT	27	5	10
SEPTEMBRE	13	6	7
OCTOBRE	14	29	6
NOVEMBRE	5	1	6
DÉCEMBRE	10	5	3
total	198	212	196





	1	
	Nombres	Nombres de
MOIS	de bacs	personnes
	refusés	sensibilisées
JANVIER	18	6
FEVRIER	31	12
MARS	76	21
AVRIL	65	5
Mai	104	28
Juin	86	10
Juillet	79	6
AOÛT	42	0
SEPTEMBRE	26	3
OCTOBRE	49	5
NOVEMBRE	12	1
DÉCEMBRE	18	0
TOTAL	606	97



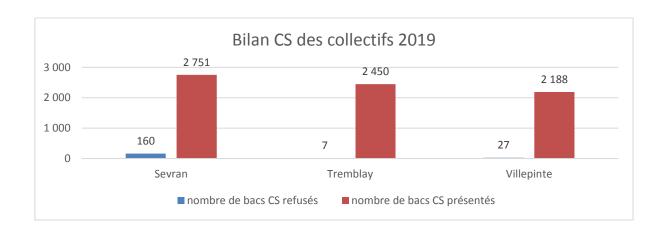
En 2019, 606 bacs ont été refusés par le collecteur OTUS dans l'habitat pavillonnaire.

En habitat pavillonnaire, les ripeurs mettent un scotch de refus sur le bac afin que les riverains puissent retrier d'eux même les refus de tri.

Les animateurs du tri ont pu rencontrer 97 de ces personnes pour leur redonner les consignes de tri. En cas d'absence, un sticker est collé sur le bac spécifiant le type d'erreur et un guide de tri récapitulant les consignes déposé dans la boite aux lettres du riverain.

Les refus de tri de la collecte sélective dans les collectifs

	nombre de bacs CS refusés	nombre de bacs CS présentés
Sevran	160	2 751
Tremblay	7	2 450
Villepinte	27	2 188
Total	194	7 389





En 2019, 194 bacs ont été refusés par les équipages d'OTUS dans l'habitat collectif sur 7389 bacs présentés.

Lorsqu'un bac est refusé dans l'habitat collectif, la benne OM le collecte dans la même journée afin de laisser un bac vide au gardien/personnel d'entretien.

Afin de diminuer ces refus, des sensibilisations en porte-à-porte ou en pied d'immeuble sont organisées par nos animateurs ou ceux du SYCTOM (voir bilan ci-dessous des sensibilisations en porte-à-porte).

Les refus de tri des déchets verts

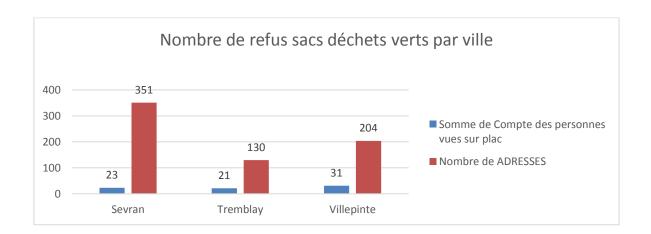
En 2019, 685 sacs de déchets verts ont également été refusés par les équipages d'OTUS dans l'habitat pavillonnaire entre avril et décembre.

Lorsqu'un sac est refusé les ripeurs mettent un scotch de refus sur le sac afin que les riverains puissent le retrier.

Les animateurs du tri ont pu rencontrer 75 de ces personnes pour leur redonner les consignes. En cas d'absence, un sticker est collé sur le sac spécifiant le type d'erreur.

Les erreurs les plus fréquentes sont la présence de terre, des branches non attachées ou trop grosses et la présentation des déchets en plastique.

Étiquettes de lignes	Personnes vues sur place	Nombre de sacs DV refusés		
Sevran	23	351		
Tremblay	21	130		
Villepinte	31	204		
Total général	75	685		





Animations lors d'évènements en ville

Les animateurs participent à des évènements divers dans les villes afin de sensibiliser les enfants mais aussi les adultes au tri des déchets, informer les riverains sur la gestion des déchets dans leur ville.

Ville	Date	Nom de l'évènement	Lieu	Durée	Nombre d'enfants vus	Nombre d'adultes vus
Tremblay-en- France	31/03/2019	Le Bois est à nous	les serres	8h30	45	145
SEVRAN	20/02/2019		Maison de quartier	2H		
SEVRAN	04/04/2019	Pied d'immeuble	allée Bougainville	1h30		
VILLEPINTE	11/04/2019	Couleur d'avenir	Meurisier	3H	6	15
VILLEPINTE	12/04/2019	Ca bouge dans mon quartier	Parc de la noue	2H	70	80
VILLEPINTE	16/04/2019	Couleur d'avenir	Pasteur	3h	8	26
Tremblay-en- France	17/04/2019	Couleur d'avenir	1/3/5 Chastillon	3h		
SEVRAN	23/04/2019	Pied d'immeuble	allée Bougainville	2H	5	12
Tremblay-en- France	24/04/2019	Couleur d'avenir	1/3/5 Chastillon	ЗН	2	5
VILLEPINTE	25/04/2019	Couleur d'avenir	Pasteur	3h	9	42
SEVRAN	15/05/2019	Pied d'immeuble	Allée Champlain	2h	2	4
Tremblay-en- France	22/05/2019	Couleur d'avenir	Bld de l'Hotel de Ville	3h		

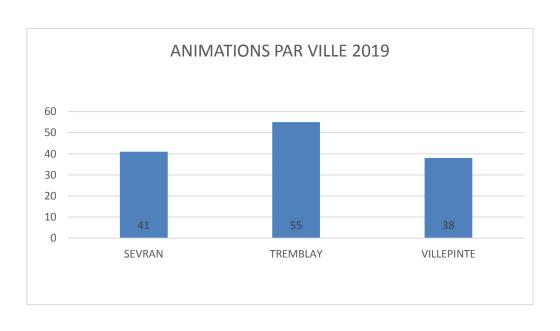
Animations scolaires

Les animateurs interviennent dans les différentes écoles afin de sensibiliser les élèves au tri des déchets. Pour cela, différentes animations sont proposées : jeu des mini poubelles, fabrication de papier recyclé, jeu du tri, visite d'une déchèterie, diaporama.

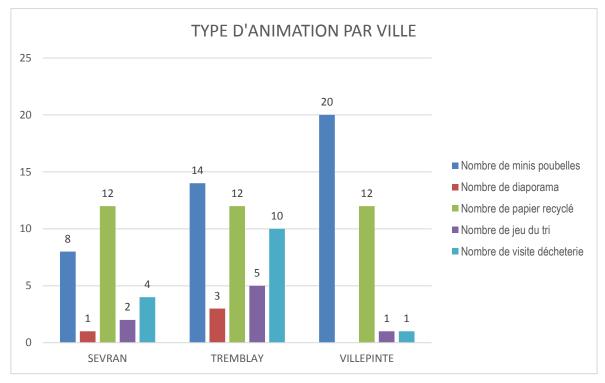
En 2019, 134 animations ont été faites dans les écoles de Sevran, Tremblay-en-France et Villepinte. Au total c'est plus de 900 élèves qui ont été sensibilisés. Chaque classe a pu être sensibilisée une à 3 fois dans l'année avec des animations différentes.

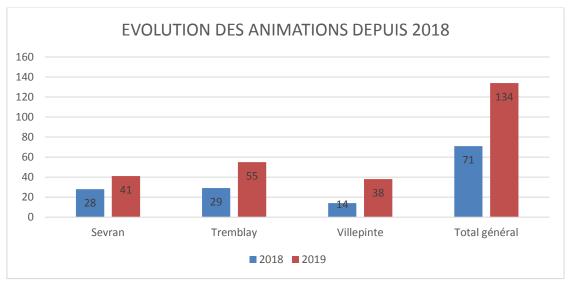


Nombres d'élèves sensibilisés	Minis poubelles	Diaporama	Papier recyclé	Jeu du tri	prévention	Visite déchèterie
SEVRAN	93	22	169	22	70	100
Ecole Aguste Crétier	71		71		0	
ECOLE JEAN PERRIN	0		0		0	
Ecole Marie curie	22	22			44	
Marie Curie	0		46	22	0	22
Robert DESNOS					26	26
ST Agnès	0		52		0	52
TREMBLAY	331	20	226	50	258	186
ANATOL France	129		129			
BALZAC		0	0	0		0
COTTON MOULIN				50		
Ecole Anatole France	75		25			
Ecole Jean Moulin	20	20				
G. POLITZER	72		72		72	
JULES FERRY					186	186
Louise Michel	35					
VILLEPINTE	429		243	28	122	28
Charles De GAULLE	28		28			28
Charles PEGUY	42		42			
Langevin	168		98			
Marie LAURENCIN			28	28		
Vert-Galant I	144				122	
Victor HUGO I	47		47			
Total général	853	42	638	100	450	314









Le nombre d'animations est en hausse par rapport à 2018. Ce sont les écoles qui nous sollicitent sur les animations souhaitées pour leurs classes, suite à l'envoi d'un flyer en septembre par la Direction des Déchets Ménagers et Assimilés.



3. Communication et sensibilisation sur l'UT2

En 2019 l'unité 2 comptait 3 ADT dans son effectif dont les principales missions sont :

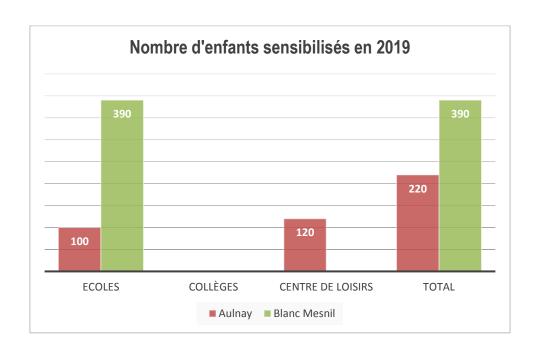
- L'animation des ateliers sur la prévention et le tri des déchets notamment dans les établissements scolaires et lors des évènementiels (SERD, SDD...)
- La sensibilisation en porte à porte (refus de tri, refus de déchets végétaux...)
- Le suivi de collecte,

Mais aussi la gestion et le traitement des demandes et réclamations enregistrées sur GESBAC et ou transmises par les différents canaux (mail, site internet, accueil physique...)

Animations scolaires en 2019 :

Le nombre d'enfants sensibilisés dans les classes et centres loisirs a progressé de 10% en 2019. C'est une faible évolution en comparaison aux autres UT qui peut s'expliquer par l'effectif non complet, sur l'année entière, et le besoin réel de formation d'un autre. Il peut également s'expliquer par la faible demande notamment des établissements de la ville d'Aulnay.

Nombre d'Enfants sensibilisés : Animations scolaires 2019										
Lieu /Ville	Ecoles	Collèges	Centre de loisirs	TOTAL						
Aulnay	100		120	220						
Blanc Mesnil	390			390						





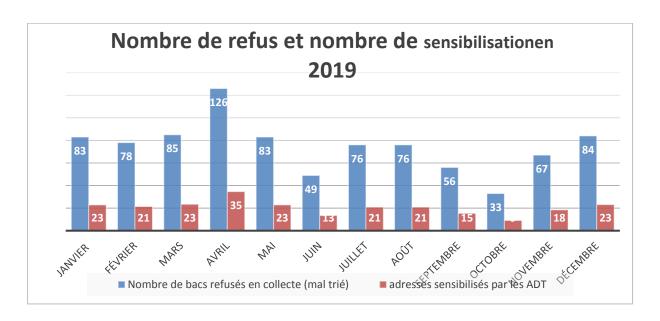
Sensibilisation suite au refus de tri :

Le contrôle des bacs de tri incombe à notre collecteur qui doit, en cas d'erreur de tri visible, refuser le vidage du conteneur, apposer un adhésif signalant le refus et nous transmettre les adresses concernées. Nos ADT prennent le relais et informent l'usager de l'erreur constatée et lui rappellent les bonnes consignes. Ces vérifications permettent de réduire les refus au niveau des sites de vidage et d'améliorer la qualité du tri.

Les constats de refus de tri ont augmenté de 105% en 2019 grâce aux efforts de contrôle. Les sensibilisations ciblées n'ont pas dépassé le tiers des adresses signalées mais des guides de tri sont systématiquement laissés dans les boite à lettres.

Voici le récapitulatif des interventions durant l'année 2019

Mois	Jan.	Fév.	Mar.	Avr.	Mai.	Juin.	Juil.	Août.	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Nombre de bacs refusés	83	78	85	126	83	49	76	76	56	33	67	84	896
adresses sensibilisés par les ADT	23	21	23	35	23	13	21	21	15	9	18	23	246



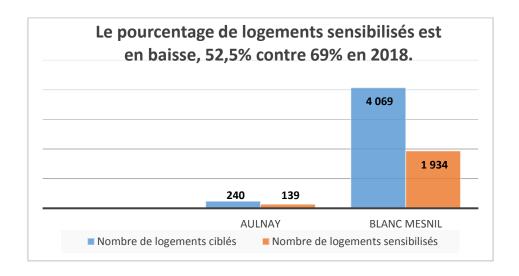


Sensibilisation en porte à porte et animation grand public:

Des compagnes de sensibilisation massive pour la mise en place, et/ou l'amélioration de la qualité du tri ont régulièrement eu lieu dans l'habitat collectif. Elles sont assurées, soit directement par les ADT lorsque le nombre de logement est restreint, soit via le Eco-animateur du Syctom.

Le nombre de logement ciblés est en hausse en 2019 mais le taux de sensibilisation est légèrement en baisse comparé à 2018. Cette baisse est liée au faible taux d'ouverture.

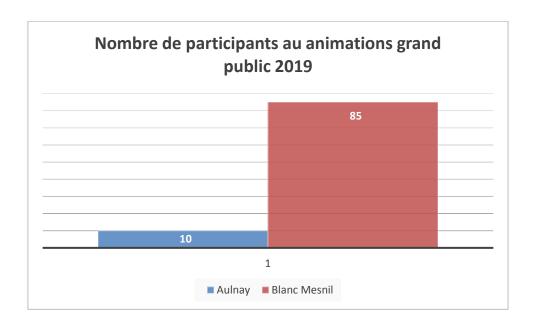
PORTE A PORTE DANS L'HABITAT COLLECTIF 2019										
Ville	Nombre de logements ciblés Nombre de logements sensibilisés % de logement sensibilisés									
Aulnay	240	139	58%							
Blanc Mesnil	4 069	1 934	48%							
	4 309	2 073	48%							



Notre équipe d'ADT a participé à différents évènements organisés par les villes, notamment « Quartier Propre » mais dont la majorité a été annulée pour cause d'intempérie ou manque de public. Ces deux raisons expliqueraient le faible nombre de participants observés en 2019.

Nombre de personnes sensibilisées : Animation Evènementiel 2019									
	Evénement (Quartier Propre, SDD, SERD,,,)								
LIEUX	pendant la journée scolaire	TOTAL							
Aulnay		10	10						
Blanc Mesnil		85							





Gestion des demandes,

Les diverses demandes (demande de bac, problème de collecte) arrivent par les différents canaux (mail , téléphone , site web, accueil physique...) à notre service sont prises en charge traitées par notre équipe et en premier lieu par les ADT.

Seules les demandes de bac générant un OS étaient enregistrées sur GESBAC. Depuis le mois de septembre 2019, les paramètres de ce logiciel ont été modifiés de manière à permettre la saisie de tout type de demande.

Plus de 2000 demandes ont été traitées et clôturées sur une période de 4 mois, une moyenne de 500 par mois.

Cet outil nécessite un temps supplémentaire et une rigueur de saisie mais il permet d'avoir une traçabilité et de faciliter les échanges avec les usagers par chacun des agents de l'UT indépendamment de celui qui a reçu la demande initiale.

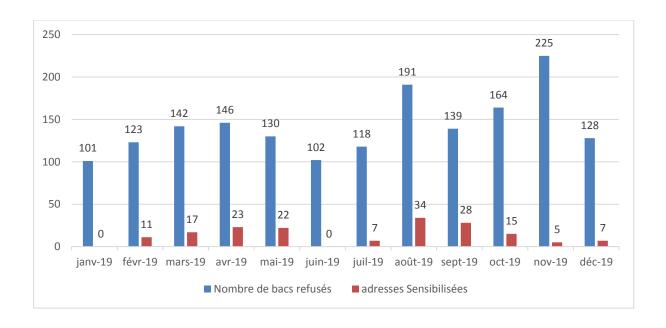
4. Communication et sensibilisation sur l'UT3

Sensibilisation après un refus de collecte sur les bacs de tri

Le collecteur, dans ses missions, doit effectuer un visuel sur le contenu des bacs de tri présentés à la collecte afin d'éventuellement le refusé si son contenu serait mal trié et pollué. Un retour sur les bacs refusés est systématiquement envoyé au service afin que les agents puissent contacter et expliquer aux habitants les consignes de tri.

Mois	janv- 19	févr-19	mars- 19	avr-19	mai-19	juin-19	juil-19	août- 19	sept- 19	oct-19	nov-19	déc-19	Total
Nombre de bacs refusés	101	123	142	146	130	102	118	191	139	164	225	128	1709
adresses Sensibilisées	0	11	17	23	22	0	7	34	28	15	5	7	169





Sensibilisation après les refus de collecte sur les sacs des déchets végétaux

Les causes de refus de collecte les plus rencontrés sur les déchets végétaux sont la présence de terre dans les sacs papiers, de pierres, d'objets divers ou bien des végétaux présentés en sacs plastiques ou encore des branches non attachées.

Détails des établissements scolaires sensibilisés en 2019

Drancy	NB classes
Collège Jorissen	1
Collège Pierre Sémard	4
Ecole Diderot 1	4
Ecole Diderot 2	10
Ecole Cristino Garcia	6
Ecole Jean Macé	18
Ecole Romain Rolland	1
Ecole Roger Salengro	7
Ecole Dulcie September	12
Ecole Jean Pierre Timbaud	12
Ecole Voltaire	8
Permis durable (questionnaire sur le tri des déchets	20
Total ciblé	103

Dugny	NB classes	
Collège Jean Baptiste Clément	7	
Ecole Henri Wallon	9	
Total ciblé	16	

Le Bourget	NB classes	
Collège Daurat	1	
Ecole Jean Jaurès	10	
Total ciblé	11	



Sensibilisation en porte à porte dans l'habitat collectif

Avec les bailleurs et les copropriétés, les agents du service accompagnés d'une dizaine éco-animateurs envoyés par le syndicat de traitement, effectuent des sensibilisations en porte-à-porte dans les grands collectifs, celles-ci sont organisés en après-midi afin de leur rappeler les consignes de tri et les règles à suivre sur l'organisation des collectes.

	PORTE A PORTE DANS L'HABITAT COLLECTIF 2019				
	nb de logements ciblés	Nombre de logements sensibilisés par les ADT	% de logements sensibilisés en journée		
Dugny	134	99	74%		
Drancy	642	410	64%		

Animations scolaires et sensibilisations en 2019

Enfants sensibilisés animations scolaires 2019				
LIEUX	Ecoles	Collèges	Centres de loisirs	TOTAL
Bourget	375	25	20	420
Dugny	400	25		425
Drancy	2375	200	240	2815

Animation scolaire dans une classe à Drancy



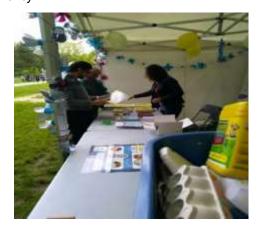




PERSONNES SENSIBILISEES - ANIMATIONS DIVERS 2019						
LIEUX	Salon du Forums et développement animations durable diverses		centre de loisirs	Personnel ville	Marchés	TOTAL
Bourget			20		30	50
Dugny		30				30
Drancy	300	1500	200	150	60	2210

Stand au salon du Développement Durable en juin 2019 à Drancy



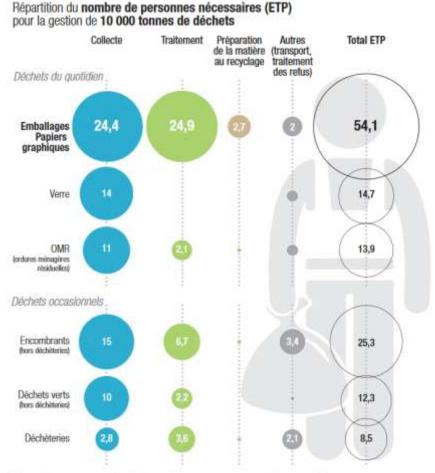




C. Emploi et insertion

Pour un gestionnaire d'un service public, la question de l'emploi dans le secteur des déchets peut être abordée selon différentes approches :

- -Une approche quantitative. Premier pourvoyeur d'emplois parmi les éco-activités, les effectifs employés dans le secteur y ont augmenté à un rythme plus soutenu que la moyenne des autres activités au cours de la décennie 2000-2010. Localement, le service public déchets mobilise des effectifs employés directement ou indirectement par le territoire.
- -La question de la professionnalisation. En raison de sa complexification croissante et de la diversité des tâches à y mener, un service public des déchets nécessite du personnel qualifié ;
- -La pénibilité au travail. Les statistiques sur les risques professionnels mettent en exergue des niveaux de fréquence et de gravité des accidents au travail supérieurs à des secteurs réputés accidentogènes (ex : bâtiment). Cette problématique concerne la collectivité aussi bien en tant qu'employeur (cas des tâches effectuées en régie) que donneur d'ordre.



Pour gérer 10 000 t de déchets, il faut 17 personnes à temps plein en moyenne

⊕ 0x81. WUMF 2018 - Source : 0x81 - Pictogrammes : ⊕ 12347 / Immm, WUMF

Paris Terres d'Envol, dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, a décidé de faire application des dispositions de l'article 38 de l 'Ordonnance n" 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics en incluant dans le cahier des charges de ce marché public une clause sociale d'insertion obligatoire.



Cette clause est applicable aux marchés de collecte des UT1, 2 et 3.

Chaque entreprise de collecte doit réaliser une action d'insertion qui permet l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

Sur le marché de l'UT1 : 8 500 heures de travail d'insertion par an, Sur le marché de l'UT2 : 9 600 heures de travail d'insertion par an, Sur le marché de l'UT3 : 6400 heures de travail d'insertion par an.

Le territoire a mis en place un dispositif d'accompagnement pour faciliter la mise en œuvre de la clause sociale d'insertion. Cette coordination territoriale pour la gestion des clauses sociales a pour missions :

- d'assister les entreprises candidates pendant la préparation de leur offre pour les renseigner sur les différents dispositifs d'insertion existants.
- d'accompagner les entreprises titulaires pour la mise en œuvre des actions d'insertion,
- de mobiliser les acteurs du service public de l'emploi et de la formation (Pôle Emploi, Mission locale, Projet de Ville-RSA, AFPA, Service social, Service prévention, Education nationale...),
- de centraliser les candidatures et présélectionner des candidats qui seront proposés en nombre raisonnable à l'entreprise,
- d'assurer le suivi pédagogique des actions.
- de monter des actions de formations préalables ou en cours d'embauche en lien avec les financeurs publics de la formation professionnelle,
- de suivre l'application de la clause sociale et d'évaluer ses effets sur l'accès à l'emploi du public cible, en lien avec les entreprises attributaires, cotraitantes, et/ou sous-traitantes.

Paris Terres d'Envol souhaite ainsi favoriser l'accès à l'emploi de personnes qui en sont éloignées en raison de difficultés sociales ou professionnelles particulières. Il s'agit des publics prioritaires suivants:

- Personnes souhaitant (re)trouver rapidement un emploi dans le(s) métier(s) proposé(s) et qui sont : bénéficiaires des minima sociaux ou demandeurs d'emploi inscrits au Pôle Emploi depuis plus d'un an en continu ou depuis plus de deux ans en chômage récurrent ou âgées de moins de 26 ans, diplômées ou non, sortis du système scolaire ou de l'enseignement supérieur depuis au moins 6 mois et s'engageant dans une démarche d'insertion et de recherche d'emploi ou seniors éloignés de l'emploi ou travailleurs handicapés reconnus par la CDAPH ou public des structures d'insertion par l'activité économique définies à l'article l-5l32-4 du code du travail.

De plus, le choix des publics prioritaires doit respecter le principe d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.



D. Transport

Pour toutes les collectivités exerçant une compétence collecte, le transport des déchets est source de nombreuses problématiques :

- Pressions environnementales générées par la combustion de carburant qui participent à la pollution atmosphérique et au renforcement de l'effet de serre ;
- Nuisances auditives pour les riverains qui subissent le trafic des bennes et leurs arrêts fréquents;
- Nuisances olfactives générées par le transport des déchets et les pots d'échappement ;
- Coûts importants qui tendent à augmenter avec la raréfaction des énergies fossiles et la hausse des collectes séparées;
- Ou encore risques pour les rippers qui assurent la collecte malgré les réglementations prévues pour limiter les accidents (éléments abordés dans la fiche « emploi, formation et conditions de travail »).

Pour pallier ces difficultés, Paris Terres d'Envol a identifié des pistes d'améliorations qui permettent de réduire ces nuisances et d'optimiser les coûts.

Choix des bennes de collecte

La motorisation et l'âge du parc de véhicule peut être déterminante pour réduire l'impact environnemental du transport. Paris Terres d'Envol a souhaité que la moyenne d'âge du parc de bennes ne dépasse pas 4 ans et l'a inscrit dans les clauses du Cahier des Charges Techniques Particulières du marché.

Optimisation des tournées

L'optimisation des tournées de collecte permet aussi de réduire les kilomètres parcourus. (PAV)

Massification des flux

Réduire l'impact du transport revient à diminuer les kilomètres parcourus et notamment les kilomètres parcourus à vides. (Centre de transfert)

Réorganisation des services

Les collectes en porte-à-porte requièrent une mobilisation du parc de bennes plus importante que pour les collectes en apport volontaire et en déchèteries. Le passage de collectes en PAP vers des collectes en AV ou en déchèteries permet de réduire la mobilisation de la flotte de véhicules. (DEEE ou DDS collecte uniquement en AV)

Garages de proximité

L'implantation d'un réseau de garages de proximité peut contribuer à réduire l'impact du transport en limitant les déplacements liés à la maintenance du parc de bennes. (Favoriser l'implantation des agences sur le territoire)



VI. **TABLEAUX DE BORD DE SYNTHESE**

Caractéristiques de la collectivité

· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
	EPT 7
Nom de la collectivité	PARIS TERRES
	D'ENVOL
Compétence :	Collecte
Nombre de communes :	8
Taux d'habitat collectif	60%
Typologie d'habitat (source ADEME)	Urbain Dense
Population desservie (population municipale INSEE)	366 709
Collectivité engagée dans un programme local de prévention	Oui

Indicateurs techniques sur les opérations de collecte	Indicateurs observés sur la collectivité en 2018	Indicateurs observés sur la collectivité en 2019	Evolution n/n-1
Tonnage total de déchets collectés par la collectivité	184 585 t	190 198 t	+ 8,6%
Tonnage total de déchets traités par la collectivité	195 018 t	208 063 t	+ 18,9%
Ratio par habitant du total des déchets collectés (DMA)	508 kg/hab.	519 kg/hab.	+ 5,6%
Ratio par habitant du total des ordures ménagères et assimilés (OMr - EMB - VE)	335 kg/hab.	335 kg/hab.	+ 0,0%
Ratio par habitant des déchets occasionnels (DV - OE - déchèteries)	173 kg/hab.	184 kg/hab.	+ 17,9%
Part des déchets collectés dirigés vers une filière de recyclage matière	17%	15%	
Part des déchets collectés dirigés vers une filière de recyclage organique	4%	4%	
Part des déchets collectés dirigés vers une filière de valorisation énergétique	32%	38%	
Part des déchets collectés dirigés vers une filière de stockage	46%	42%	
Taux de recyclables en centre de tri	64%	59%	
Taux de refus en centre de tri	36%	41%	

Indicateurs financiers

maioatoaro imarioloro		
	en K€	en €/hab.
Coût du service public	41831 k€	108 €/hab.
Contributions des usagers (TEOM, REOM, RS, contribution des collectivités adhérentes) + recettes produits et subvention	33667 k€	85 €/hab.



INDICATEURS 2019



Evolution du tonnage des OM par rapport à 2018 : +1,0% Tendance de l'évolution des tonnages OM depuis 2010 : - 0,1%



Evolution du tonnage des EMB par rapport à 2018 : +4,3% Tendance de l'évolution des tonnages EMB depuis 2010 : +39.5%





Baisse de la qualité du tri (de36% en 2018 à 41% de refus en 2019)





Evolution du tonnage du VE par rapport à 2018 : +4,0% Tendance de l'évolution des tonnages VE depuis 2010 : -9,8%



Evolution du tonnage des OE par rapport à 2018 : -1,7% Tendance de l'évolution des tonnages OE depuis 2010 : -18,7%



Evolution du tonnage des DV par rapport à 2018 : - 4.8% Tendance de l'évolution des tonnages DV depuis 2010 : +29,2%



Evolution du tonnage entrant en déchèterie par rapport à 2018 : +9,2% Tendance de l'évolution des tonnages en déchèterie depuis 2010 : +77,0%





1ère année de la collecte des biodéchets



Changement des collecteurs sur UT2 : Le Blanc-Mesnil (en juillet) et Aulnay-Sous-Bois (en octobre),



Coût de fonctionnement par rapport à 2018 : +5.96% Coût d'investissement par rapport à 2018 : +59.48%

Recette 2019 par rapport à 2018 : +7.99%



VII. BILAN ET PERSPECTIVES

Loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire a été voté en lecture définitive à l'Assemblée nationale et au Sénat à l'unanimité, à la suite d'une commission mixte paritaire conclusive également à l'unanimité.

Cette loi est le fruit d'une concertation de l'ensemble des acteurs (collectivités, entreprises, ONG) lancée dès octobre 2017. La loi contient plus d'une centaine de mesures qui prévoient :

- de nouvelles obligations avec la création de nouvelles filières pollueur-payeur (jouets, articles de sport, de bricolage, matériaux de construction, mégots, couches et lingettes, etc.) et l'exigence de transparence sur les impacts sanitaires et environnementaux des produits, sur la gestion des déchets;
- de nouvelles interdictions pour cranter des ambitions écologiques irréversibles notamment sur l'usage de plastiques à usage unique et pour lutter contre le gaspillage des produits invendus, alimentaires ou non;
- de nouveaux outils pour mieux contrôler et sanctionner les délits contre l'environnement (pouvoirs des maires renforcés pour lutter contre les dépôts sauvages, etc.), pour soutenir les entreprises dans leurs démarches d'écoconception (avec des systèmes incitatifs de type bonus-malus par exemple) et accompagner les citoyens dans de nouvelles pratiques de consommation (indice de réparabilité, information sur les perturbateurs endocriniens, simplification du geste de tri, développement de la consigne ou de vrac);
- Un objectif rehaussé pour les programmes locaux de prévention des déchets, ainsi le nouvel objectif est une diminution de 15% des DMA produit par an et par habitant, d'ici 2030.

L'ensemble de ces mesures devrait permettre de changer en profondeur les modes de production et de consommation des citoyens. L'économie circulaire, par une meilleure gestion des ressources et des déchets, par l'accent mis sur la réparation et le réemploi des produits, sur le recyclage des matériaux permet à la fois de réduire les émissions de gaz à effet de serre et les impacts sur la biodiversité de diverses pollutions et de préserver et créer des emplois non délocalisables sur les territoires.

La loi anti-gaspillage a un impact majeur sur l'environnement La transition vers une économie circulaire, en permettant de réduire la production de déchets, en transformant ces déchets résiduels en ressource, en augmentant la productivité matière de l'économie, en incorporant de la matière recyclée dans les produits, en luttant contre la pollution plastique, en allongeant la durée de vie des produits a des effets significatifs sur la réduction des émissions de CO2 et sur la préservation de la biodiversité.

La loi devrait permettre aux collectivités de réaliser plus de 500 millions d'euros d'économies par an. Notamment, grâce à la création de nouvelles filières pollueur-payeur qui vont permettre de transférer la charge de la gestion de certaines catégories de déchets vers les acteurs économiques à l'origine de ces déchets.



PRPGD

Le PRPGD est un outil de planification globale de la prévention et de la gestion de l'ensemble des déchets produits sur le territoire, qu'ils soient ménagers ou issus des activités économiques.

Il a pour rôle de mettre en place les conditions d'atteinte des objectifs nationaux de réduction des déchets à la source en priorité, d'amélioration des taux de tri et de valorisation des déchets en second lieu.

Il joue donc un rôle majeur sur un certain nombre de piliers de l'économie circulaire, replaçant la prévention au cœur du système de valeurs, et favorisant l'amélioration continue du recyclage et des valorisations matière et énergétique. De plus, il doit comporter un « plan régional d'action en faveur de l'économie circulaire ».

PRPGD est opposable aux décisions prises par les personnes morales de droit public, dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets. En effet, l'article L541-15 du code de l'environnement, prévoit que ces décisions doivent être compatibles avec le plan. Il en va aussi bien des décisions prises par les collectivités compétentes en matière de prévention et de gestion des déchets que, par exemple, de l'attribution des autorisations d'exploiter des ICPE délivrées par le préfet (installation de stockage par exemple). L'obligation de compatibilité avec le PRPGD peut donc empêcher la mise en fonctionnement d'une (nouvelle) installation qui ne correspondrait pas à l'anticipation des besoins en capacités de traitement, réalisée par l'autorité de planification.

Par ses objectifs (prévention, valorisation des déchets) et la présence d'un plan d'actions Economie circulaire, le plan déchets contient intrinsèquement des objectifs de réduction de la consommation de ressources. La préconisation générale est d'élargir la prévention et le recyclage des déchets à un objectif plus global d'économie de ressources : rédiger des objectifs ciblant l'ensemble des produits et des acteurs, se déclinant le plus précisément possible pour chacun d'entre eux, et **intégrer systématiquement un prisme «4R»(=réduction, réemploi, réutilisation, recyclage)** et une approche transport, conformément à la loi.



Prévention des déchets sur le territoire de Paris Terres d'Envol

En 2012, l'article L. 541-15-1 du code de l'environnement instaure l'obligation pour les collectivités à compétence obligatoire en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés d'élaborer un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA). Le contenu, les modalités d'élaboration des PLPDMA ainsi que l'articulation avec les autres plans et la concertation des parties prenantes, entre autres, ont été précisées en 2015 dans le décret n° 2015-662. Ce décret fixait également un objectif de réduction de 10 % des déchets ménagers et assimilés produits par habitant d'ici 2020 (par rapport à 2010) selon 10 axes de travail (être éco-exemplaire, lutter contre le gaspillage alimentaire, réduire les déchets des entreprises, etc.). Or il se trouve modifié par la Loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. L'objectif de réduction des déchets est relevé à 15% des déchets ménagers et assimilés produits par habitant d'ici 2030.

Avant 2012, les collectivités avaient l'opportunité de se lancer dans des programmes locaux de prévention des déchets sur la base du volontariat. Ces programmes étaient en partie financés par l'ADEME. Les résultats positifs obtenus par ces initiatives ont encouragé les pouvoirs publics à rendre obligatoire l'élaboration des PLPDMA.

Au vu de la refonte territoriale de 2016 et du transfert de la compétence déchets opérationnel en juillet 2017, Paris Terres d'Envol ne dispose pas encore de PLPDMA. Toutefois, avant la création de l'EPT, l'ensemble des villes adhérentes disposaient de stratégies de prévention de déchets et 5 étaient engagées dans un programme local de prévention des déchets (Aulnay-sous-Bois, Le Blanc-Mesnil, Sevran, Tremblay en France et Villepinte). En outre, depuis la création de Paris Terres d'Envol, le service prévention des déchets porte des actions dans le but de réduire la production de déchets sur l'ensemble du territoire.

Dès septembre 2019, le service de la prévention des déchets, via son prestataire VERDICITE, a réalisé le diagnostic du territoire. Ce dernier est essentiel pour une mise en œuvre efficiente du PLPDMA.

Ainsi, les tâches suivantes ont été effectuées :

- La définition et la création de la une commission consultative d'élaboration et de suivi du plan (CCES). Paris Terres d'Envol a fixé la composition, nommé son président et désigné le service chargé de son secrétariat. Cette instance a pour objectif de définir les objectifs, valider le plan d'actions et garantir l'évaluation annuelle du programme.
- la réalisation d'un état des lieux :
 - Recensement des acteurs concernés.
 - Identification des types et quantités de déchets ménagers et assimilés et les acteurs qui en sont à l'origine,
 - Rappel des mesures menées en faveur de la prévention des déchets ménagers,
 - Description des évolutions prévisibles des types et quantités en l'absence de mesures nouvelles.



D'ici le second trimestre 2020, les étapes suivantes seront à réaliser :

- la définition d'objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés
- l'élaboration d'un plan d'action pour atteindre ces objectifs selon 10 axes de travail
 - Identification des collectivités, personnes ou organismes auxquelles elles incombent,
 - Description des moyens techniques, humains et financiers nécessaires,
 - Etablissement d'un calendrier prévisionnel de mise en œuvre,
- la définition d'indicateurs méthode modalités de l'évaluation et du suivi du programme

Calendrier de mise en œuvre du PLPDMA pour 2020 :

	T1	Validation du diagnostic du territoire par la commission consultative
		d'élaboration et de suivi du plan (CCES).
2020	T2 T3 T4	 Définition d'objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés L'élaboration d'un plan d'action pour atteindre ces objectifs selon 10 axes de travail Identification des collectivités, personnes ou organismes auxquelles elles incombent, Description des moyens techniques, humains et financiers nécessaires, Etablissement d'un calendrier prévisionnel de mise en œuvre, Adoption du plan d'actions et définition des indicateurs de suivi Mise en œuvre du PLPMA avec évaluation annuelle Réalisation d'atelier devant aboutir à une proposition de plan d'actions
2020-2025	T1	 Evaluation de l'efficience des actions par la commission consultative d'élaboration et de suivi du plan (CCES). Animation de réseaux Réajustement du programme si besoins



Collecte des Biodéchets

Depuis le 1er janvier 2016, toute cuisine de restaurant, cuisine centrale, collective, tout laboratoire de production alimentaire générant 10 tonnes et plus de biodéchets par an est considéré comme « gros producteurs » de biodéchets. Ceci implique une obligation de tri à la source de leurs biodéchets en vue d'une valorisation organique, soit par le compostage, soit par de la méthanisation.

Les biodéchets concernés sont les déchets de parcs, les déchets alimentaires et les déchets de cuisine d'origine végétale et d'origine animale.

A ce jour, plusieurs structures sont considérées comme « gros producteurs » de biodéchets sur le territoire de Paris Terres d'Envol, dont notamment les cantines des collèges, et lycées, les marchés alimentaires, les hôpitaux, les grandes et moyennes surfaces, certains restaurants d'entreprises.

De plus, la loi du 17 août 2015 sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte, prévoit dans son article 70, la « généralisation du tri à la source des biodéchets, pour tous les producteurs à l'horizon 2025 ». Ainsi les collectivités territoriales devront permettre que « chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, afin que ceux-ci ne soient plus éliminés mais valorisés ».

Ainsi le tri à la source généralisé pourra donc s'articuler autour de plusieurs solutions avec pour objectif commun d'offrir une solution de tri à la source des biodéchets pour chaque habitant de Paris Terres d'Envol d'ici 2025. Ces solutions peuvent être, de manière complémentaire les suivantes :

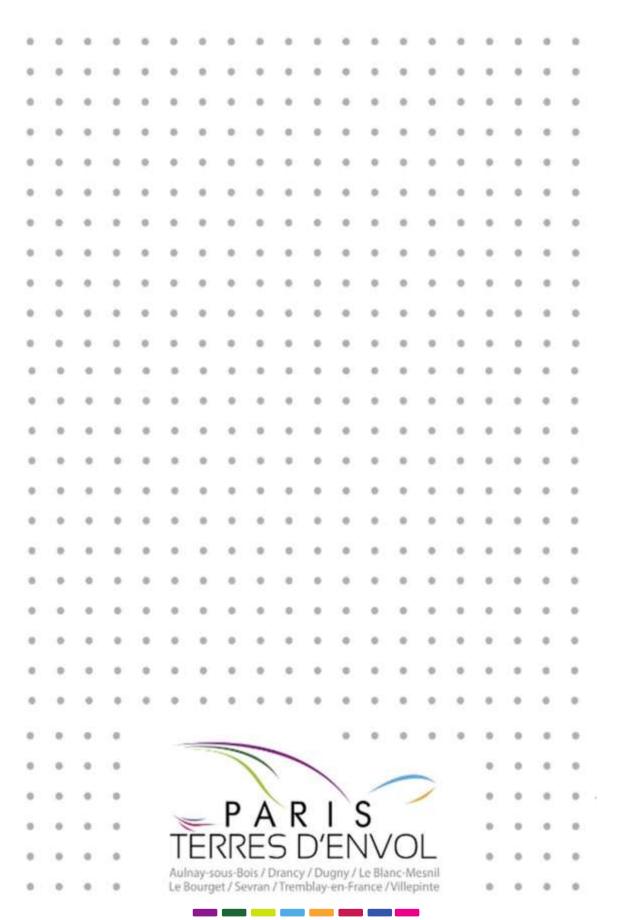
- Le déploiement de la gestion de proximité des biodéchets, par le développement du compostage domestique (déploiement de composteurs individuels) ou du compostage partagé (déploiement de composteurs de pieds d'immeuble, de quartiers, ou encore en établissement),
- Le déploiement de **la collecte séparée des biodéchets** via une collecte supplémentaire à mettre en œuvre.

Paris Terres d'Envol a sollicité le SYCTOM afin de l'accompagner dans la mise en place de la collecte des biodéchets sur son territoire. Le SYCTOM a donc proposé à Paris Terres d'Envol une expérimentation de collecte des biodéchets sur son territoire limité à une durée de 3 ans. **Cette dernière arrivera à échéance en mars 2021**.

Ainsi, en 2020 nous aurons la charge d'assurer :

- La conclusion d'un ou plusieurs marchés publics, nécessaires à la continuité de la collecte des déchets alimentaires, qui aura pour objet :
 - La distribution, la fourniture, la maintenance de bacs roulants permettant la collecte des biodéchets ménagers et assimilés triés à la source, dans le respect de la réglementation;
 - La collecte des déchets alimentaires non ménagers et ménagers ;
- La validation et la diffusion aux partenaires de l'étude menée par les étudiants de l'Université de Paris 8.





Établissement public territorial PARIS TERRES D'ENVOL BP 10018 - 93601 Aulnay-sous-Bois cedex - 01 48 17 02 80 - www.paristerresdenvol.fr - contact@paristde.fr